

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4313 du Vendredi 19 Décembre 2025 - 74^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PRESIDENTIELLE 2026



Dave Uphrem Mafoula, candidat

Il s'est déclaré prêt à redonner au peuple congolais la liberté qui lui revient.

(P.3)

FOOTBALL

Tous les regards vers le Maroc



Le royaume chérifien accueille, du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026, la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations. (P.15)

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Sensibilisation des acteurs non financiers (P.10)

DIOCESE DE NKAYI

L'ordination épiscopale de Mgr F. Halyday Mbouanguï approche !



(P.9)

CANAL+ CAN

FIERS ET REUNIS LA CAN

LE DECODEUR HD 1 000 FCFA TTC*
A PARTIR D'EVASION

POUR TOUT RAISONNEMENT 30 JOURS OFFERTS*
A TOUTES LES CHAINES + DSTV ENGLISH PLUS

92 92
CANAL+ CONGO

EDITORIAL

Vous avez dit «bilan»?

ETUDE Maître Anicet BALHOU
Notaire
Boîte Postale: 4171; TELEPHONE: (242) 05.557.44.10
E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr
Etude sise à l'Immeuble Tour Mayombe, 8^e étage,
Entrée 39, Avenue Charles DE GAULLE,
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Suivant acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du trois septembre deux mil dix-neuf, enregistré le quatre octobre de la même année sous le n° **1154 folio 183/12**, le notaire soussigné avait procédé à la rédaction des actes constitutifs de la Société A Responsabilité Limitée (SARL) dénommée **«SODELCO»** au capital de Francs CFA QUARANTE MILLIONS (40.000.000) et dont le siège social est sis à Pointe-Noire, quartier Mengo, vers le Péage, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **RCCM CG/ PNR/19 B 394**.

Cette société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tout autre pays dans:

- ELEVAGE, PISCICULTURE;
- VENTE ET DISTRIBUTION DES PRODUITS AGRICOLES.

Et, généralement, toutes les opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou

industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social susceptibles d'en favoriser le développement.

Monsieur Gabriel Eugène DOMBEU est nommé comme Gérant de ladite société, suivant procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date du trois septembre deux mil dix-neuf.

Aux termes d'une des résolutions du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire, reçu par le notaire soussigné, en date du huit mars deux mil vingt-quatre, enregistré le vingt-sept mai de la même année sous le n° 1693, folio 101/11,

Les Associés de la Société «SODELCO» SARL ont, entre autres, décidé d'agréer la cession de la totalité de parts sociales, soit deux (02) parts sociales, intervenue entre Monsieur Avvrel DOMBEU et Monsieur **Gabriel Eugène DOMBEU**.

De sorte que Monsieur **Gabriel Eugène DOMBEU**, détient la totalité de parts sociales, soit CENT (100) parts et, est devenu seul et unique associé de la société **«SODELCO» SARLU** au capital de Francs CFA QUARANTE MILLIONS (40.000.000).

Une expédition du Procès-verbal de ladite Assemblée a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et en conséquence, un nouveau RCCM a été délivré sous le numéro **CG-PNR-01-2019-B12-00219**.

Pour avis,
LE NOTAIRE,
Hugues Anicet MACAYA BALHOU.

ETUDE Maître Anicet BALHOU
Notaire

Boîte Postale: 4171; TELEPHONE: (242) 05.557.44.10
E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr
Etude sise à l'Immeuble Tour Mayombe, 8^e étage,
Entrée 39, Avenue Charles DE GAULLE,
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du sept octobre deux mil vingt-cinq, enregistré le quatorze octobre de la même année sous le n°2595, Folio 188/18, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée **«LBM»**, Société A Responsabilité Limitée au capital de F.CFA 1.000.000 (UN MILLION); dont le siège était établi à Pointe-Noire, au n° 126, Rue Makoko, quartier Songolo, Arrondissement n° 5 (Mongo Mpoukou).

Cette société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays, dans les domaines suivants:

- Centrale d'achat;
- Production agro-alimentaire;
- Fabrication et Maintenance électronique;
- Informatique.

Et, plus généralement, toutes les opérations commerciales industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur **Serge Rufin LAMINI** est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Ladite société est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B12-00185**.

Pour avis,
LE NOTAIRE.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

ANNONCE LEGALE N°479/2025/BZ-C

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	31376 du 04-01-24	Sect P15, bloc 56, Plle 18bis (ex.18), Sup : 217,59m2	41, RUE SANGHA	6-BZV	YOKA M'BONGO MONDAKO Gabrielle
2	34120 du 03-09-25	Sect P14, bloc 76, Plle 09, Sup : 287,72m2	17, RUE ABILA (QUARTIER 606 CHAMPS DE TIR)	6-BZV	BOKA Basile Lucrecia
3	34057 du 22-08-25	Sect P10, bloc 32, Plle 11, Sup : 244,48m2	49, RUE MOUSSANA (QUARTIER 57)	5-BZV	OKEKE Jude Chibuzor
4	29763 du 26-01-23	Sect néant, bloc néant, Plle néant, Sup : 800,00m2	LIFOULA	POOL	NGAYINO Nino
5	31377 du 04-01-24	Sect P15, bloc 56, Plle 18, Sup : 212,29m2	41BIS, RUE SANGHA	6-BZV	BOKA OBOUKA Germa Divini
6	33966 du 28-07-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 59.283,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	IBILIKI BOKOUMAKA Séraphin Christ Yoan
7	34218 du 29-09-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 7.200,00m2	VILLAGE MBAMBA	POOL	MOULOMA Alphonsine
8	34170 du 17-09-25	Sect F, bloc -, Plle -, Sup : 426,19m2	KINTELE (QUARTIER NGAMBAMOU)	POOL	Enfants NIABANA
9	33020 du 14-01-25	Sect P4, bloc 109, Plle 03 (ex.3bis), Sup : 271,46m2	2QTER, RUE BOMITABA (QUARTIER GAÏKA)	3-BZV	BOSSENGA Paola Mitchell
10	33362 du 26-03-25	Sect P7suite, bloc 31, Plle 14bis, Sup : 308,04m2	1757, RUE MOUKOUKOULOU (PLATEAUX DES 15 ANS)	4-BZV	NDEKE Arnaud Davy et NDEKE née AHOUÏ Sara N. R. L.
11	34251 du 06-10-25	Sect P10, bloc 19, Plle 03, Sup : 255,33m2	92, AVENUE JACQUES OPANGAULT (QUARTIER 57)	5-BZV	ISSENGUE Julia Laure
12	34263 du 07-10-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 619,12m2	PK 45 (QUARTIER NDIBOU)	POOL	IMBOUA PEA Marie Josée et Enfants OKEMBA
13	34317 du 17-10-25	Sect -, bloc -, Pilles 1à 7 et 14 à 19, Sup : 4.800,00m2	VILLAGE IMPANI (PK 45) TERRE IBINA	POOL	DI CATALDO Jean Pierre
14	34297 du 14-10-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 18.000,00m2 soit 1ha80a00ca	VILLAGE IMBIMI	POOL	ONDAYE Jean Baptiste
15	34333 du 21-10-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 400,00m2	QUARTIER KOMO (GAMBOMA)	PLATEAUX	MPAN NODIA Rey Pateme
16	20212 du 07-01-20	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 5.000,00m2	QUARTIER BIALA (OYO)	CUVETTE	NGATSE Xavier Michel
17	33744 du 27-06-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 658,00m2	KINTELE (QUARTIER ISSOULI)	POOL	MASSAMBA Cherile P. D. et MASSAMBA Floxime S. G
18	34331 du 21-10-25	Sect B, bloc -, Plle -, Sup : 585,63m2	RUE LIBOKA (QUARTIER OKONGO)	CUVETTE	KAMISSOKO Jaffar
19	33973 du 29-07-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 360,74m2	QUARTIER 711 CASE BARNIER (ZONE TSIELAMPO)	7-BZV	NSANA Serge Simplicie
20	33970 du 28-07-25	Sect P13, bloc 173, Plle 01, Sup : 177,00m2	86, RUE NTOKAMA (QUARTIER 58 MOUKONDO)	5-BZV	Enfants NGATSE OKEMBA
21	33885 du 04-07-25	Sect P8, bloc 178, Plle 5 et 6, Sup : 638,72m2	107, RUE FRANCEVILLE (QUARTIER MILANDOU)	4-BZV	HUANG Yuru
22	33201 du 17-02-25	Sect P5, bloc 51, Plle 5, Sup : 453,78m2	100, RUE LENINE	4-BZV	BALLO Mamadou
23	33765 du 1er-07-25	Sect P7, bloc 98, Plle 5 (ex.711), Sup : 270,00m2	711, RUE MOULENDA (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	NIANGADOU Seydou
24	34330 du 21-10-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 800,00m2	VILLAGE IMPANI (TERRE IBINA)	POOL	DOUM ITHA Edna Dorcia
25	34370 du 27-10-25	Sect P5, bloc 113, Plle 7, Sup : 329,50m2	123, RUE MAKOKO (POTO-POTO)	3-BZV	YOKA SY Moussa
26	32533 du 19-09-24	Sect AT, bloc 33, Plle 31, Sup : 350,01m2	RUE MASSENGO (QUARTIER NGAMBIO LA BASE)	4-BZV	OFFIERE LAKA Dexter Percy Clarence
27	31776 du 09-04-24	Sect M, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2	QUARTIER GASTON MPUILOULOU	POOL	ENGOYA Dany Bertrand
28	34397 du 29-10-25	Sect AT, bloc 32, Plle 33, Sup : 520,42m2	41, RUE NGANGA GUILLAUME (QUARTIER NGAMBIO)	4-BZV	OKOMBI Jean
29	34313 du 16-10-25	Sect P4, bloc 106, Plle 2, Sup : 326,45m2	62, RUE MBOKO	4-BZV	TOURE Salif
30	34629 du 12-11-25	Sect P7suite, bloc 15, Plle 6, Sup : 194,58m2	2094BIS, RUE MADZIA	4-BZV	Etablissement BM Fils
31	34615 du 07-11-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 947,29m2	PK 45 IGNIÉ-CENTRE (QUARTIER NGAKOUBA)	POOL	NGOLO ATIPO Historiel Prestigieux
32	34700 du 18-11-25	Sect P10, bloc 19, Plle 8, Sup : 254,38m2	100, AVENUE JACQUES OPANGAULT (OUENZE)	5-BZV	MAGUËSSA FALANGA-EBOKO Charles Auréole
33	34193 du 22-09-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 800,00m2	QUARTIER KINTELE-MARCHE	POOL	KAKALA Lumier
34	34501 du 29-10-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER ESSOULI)	POOL	SHARANGABO ISHIMWE Bonheur
35	34614 du 07-11-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 1.001,26m2	PK 45 IGNIÉ-CENTRE (QUARTIER NGAKOUBA)	POOL	NGOLO ATIPO Historiel Prestigieux
36	34503 du 30-10-25	Sect : Zone Rurale, Sup : 50.225,00m2 (5ha02a25ca)	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	Enfants CARLOS
37	34505 du 30-10-25	Sect : Zone Rurale, Sup : 30.000,00m2 (3ha)	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	CARLOS Gaël Willy
38	34506 du 30-10-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 29.612,10m2 (2ha96a12ca)	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	CARLOS Gaël Willy

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 16 décembre 2025
Paterne Dimitri ELAPE
Inspecteur principal des Impôts
Chef de Bureau

QUESTIONS ORALES AU SENAT

«La RAV alimente bien le budget des organes de presse», affirme A. Collinet Makosso

Le 12 décembre 2025, lors d'une session plénière consacrée aux questions orales avec débats, le Premier ministre a déclaré que la redevance audiovisuelle (RAV) contribue efficacement au budget des organes de presse. Cette séance, sous la présidence de Pierre Ngolo, a permis aux sénateurs de soulever diverses préoccupations.

Les débats ont porté sur la collecte systématique de la RAV par l'Etablissement public E2C, son inscription dans les lois de finances, ainsi que sur une correspondance du ministre de l'Intérieur concernant la tenue d'un registre des recettes des passeports et vignettes. D'autres sujets abordés comprennent le Fonds d'appui aux organes de presse et la consommation d'alcool dangereux pour la santé des jeunes.

Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a indiqué que la question de la RAV suscite de nombreux débats. Il a affirmé que les sommes collectées sont bien reversées au Trésor public, précisant que la loi de finances 2025 attribue 60% de ces fonds à l'électrification rurale via l'E2C et 40% aux organes de presse publics. «Il peut arriver que l'E2C ne reverse pas la totalité des sommes collectées lorsqu'elle est en situation de détresse. Encore, faudrait-il qu'on puisse vérifier cela. Dans ce cas, elle reconnaîtrait sa dette vis-à-vis de l'Etat», a-t-il déclaré.

Pour Anatole Collinet Makosso,

le problème se pose lorsqu'on a l'impression que les fonds collectés, reversés au Trésor public, ne parviennent pas aux bénéficiaires. «On peut penser que cet argent est détourné quelque part ou prend d'autres voies. Ce qui ne semble pas exacte. C'est une erreur que nous avons toujours commise», a signifié le Premier ministre.

Il a dit que le pays s'est retrouvé face à un malentendu où le législateur et le Gouvernement lors de l'élaboration des lois de finances, estimaient au nom du principe d'universalité budgétaire, qu'on allouait les ressources principales à ces organes pour leur fonctionnement, «ressources prévues dans le budget de ces organes, la RAV est d'office intégrée. Les animateurs de ces organes qui, à tort ou à raison, voyaient dans cette redevance, une ressource supplémentaire qui devrait être retracée indépendamment du budget qui devrait leur être affecté et détaché de l'enveloppe budgétaire qui leur était allouée. Ils ont entretenu ce malentendu jusqu'à maintenant. Cette ressource alimente



Anatole Collinet Makosso bien le budget de ces organes de presse.

En revanche, il a admis que les dysfonctionnements au Trésor public, dus à des contraintes de trésorerie, compliquent la situation. D'autres secteurs, comme l'éducation, la santé, l'assainissement, l'entretien routier sont également impactés.

Le ministre d'Etat, Claude Alphonse N'Silou, a reconnu la présence de substances psychotropes dans certaines boissons alcoolisées, appelées «Tsouké», étaient largement consommées par les jeunes, contribuant ainsi à la montée de la violence dans les villes. «Ces boissons frelatées au même titre que le trafic des produits stupéfiants empruntent des réseaux



Pierre Ngolo de contrebandes favorisés par la porosité de nos frontières», a-t-il déclaré.

Raymond Zéphirin Mboulou a clarifié une correspondance datée du 16 juillet 2025 adressée à l'administrateur général de la CID, précisant que les recettes de la vente de passeports sont directement perçues par le Trésor public. En raison de difficultés rencontrées pour le renouvellement des stocks, il a décidé d'utiliser ces recettes pour rémunérer le fournisseur via le ministère des Finances, afin d'éviter que cet argent qui se trouve dans un démembrement du Trésor ne rentre dans l'unicité de la caisse.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Vous avez dit «bilan»?

C'est le PCT, le parti majoritaire du pouvoir qui a, le premier, bravé l'interdit. Prenant le taureau par les cornes, lui qui sera visé par un tombereau de critiques, a cru devoir bien faire en venant sur la place publique vanter un bilan élogieux. Ex-ministre des Finances aujourd'hui sur le côté, Gilbert Ondongo de qui sont ces mots, a tenté de galvaniser les foules de militants en route vers le 6^{ème} congrès du parti. A la tribune il a martelé, comme s'il voulait être le seul à y croire : «Le bilan du PCT est positif», «le Congo est sur la voie du développement». Pourquoi pas !

Le prochain congrès du PCT s'annonce houleux. Entre les partisans d'une ligne militantiste et ceux qui ne souhaitent pas «mentir au peuple», il y aura des éclats. La difficulté du PCT devenu au fil des ans parti hégémonique, c'est qu'il est sans partage et ne peut associer personne, formation politique ou personnalité de vigueur, au résultat de sa gestion de 30 ans de pouvoir. En cette phase où il a fallu reconstruire des vies, arrimer la réconciliation aux objectifs d'une nation en construction, relancer l'économie, convaincre les partenaires étrangers du sérieux de notre démarche etc... beaucoup de choses se sont passées. Des bonnes et des mauvaises, sous la houlette du PCT.

Nous avons 65 ans d'indépendance. Pendant que le PCT était fondé et se démenait pour vivre, il a écrasé bien des formations adverses, alliées ou proches. Celles-ci ont beau jeu d'affirmer aujourd'hui qu'ils n'ont jamais pris part au partage du gâteau, que le seul responsable de la faillite actuelle, c'est le PCT. A Sanhedrin, les apôtres aussi avaient dit ne pas connaître Jésus. Beaucoup de nos cadres aujourd'hui dans l'opposition, sont pourtant passés par le PCT. Il ne faut pas trop chercher pour trouver les proclamations véhémentes des thuriféraires de l'opposition d'aujourd'hui pour qui, seul le PCT sauverait le Congo. Nous en sommes à compter le nombre de vestes retournées et les peaux neuves de l'hypocrisie de demain.

Le bilan est résolument négatif. Persister à soutenir le contraire devant les écueilles vides, les salaires en retard, les pensions non versées, l'école et les hôpitaux en panne et la montée vertigineuse de la corruption serait irresponsable. Dire le contraire de la réalité quand on est PCT relèverait du culot, mais le reconnaître tout simplement, sans autre forme de contrition, c'est faire preuve de légèreté aussi. La mesure et l'équilibre commencent par la vérité.

Albert S. MIANZOUKOUTA

PRESIDENTIELLE 2026

Dave Uphrem Mafoula, candidat

M. Dave Uphrem Mafoula, président du parti Les Souverainistes, a annoncé sa candidature à la présidentielle de mars 2026. L'événement a eu lieu le 13 décembre 2025 à l'hôtel ACERAC, en présence de nombreux journalistes, militants et sympathisants de son parti, dans une ambiance véritable de meeting.

Dans sa déclaration, Dave Mafoula a sévèrement critiqué le pouvoir en place, l'accusant d'avoir dévié le Congo du chemin de l'unité, du travail, et du progrès. «Depuis quarante ans, notre pays est maintenu par une main unique. Quarante ans de pouvoir sans partage, durant lesquels nos institutions ont été réduites à des instruments de domination, et nos richesses ont été transformées en privilèges pour quelques-uns. Quarante ans de conditionnement des Congolais à vivre dans la peur et la pauvreté. Quarante ans où le progrès a été remplacé par l'immobilisme et la justice par le favoritisme», a-t-il déclaré.

Pour lui, la démocratie congolaise est en crise. «L'abstention électorale augmente, la méfiance grandit, et la colère se répand, car la politique résout trop rarement les problèmes quotidiens. Le chômage, particulièrement chez

les jeunes, reste élevé. Les inégalités se creusent, la pauvreté progresse, et la violence s'intensifie. La fracture sociale est de plus en plus profonde. Notre endettement public atteignant presque 94% du PIB menace la souveraineté financière de l'Etat et compromet sa capacité à investir dans les services publics essentiels». Dave Mafoula a peint un tableau sombre de la situation du pays: corruption, pauvreté, non-paiement des retraites, des bourses pour étudiants et enseignants volontaires, et multiplication des grèves dans les hôpitaux, à l'université et dans les mairies, sans oublier les pénuries d'eau et d'électricité.

Il a souligné que le bilan du PCT était négatif. «Ce bilan est honteux, car sous ce mandat, le Congo avance dans un cortège de misère et d'abandon. Nous sommes à un tournant déterminant de notre histoire. Nous devons affronter la



Dave Mafoula

vérité: notre pays est malade, et on ne guérit pas une maladie avec des remèdes inefficaces. Nous ne pouvons rien espérer du même président, ni de la même gouvernance, car c'est précisément ce système qui est la cause des maux dont souffre notre nation depuis des décennies».

Dave Mafoula estime que le pays a besoin d'une nouvelle République, fondée sur la souveraineté populaire et la maîtrise de son destin collectif. Il a plaidé pour une refondation républicaine, qu'il considère comme une nécessité stratégique pour restaurer

l'autorité publique, préserver l'unité nationale et assurer la continuité de l'Etat, soulignant que le Congo doit se réconcilier avec lui-même.

Il voit l'élection présidentielle de mars 2026 comme une opportunité pour chaque Congolais de mesurer sa responsabilité historique: «Faire sortir le Congo de décennies d'épreuves ou accepter la continuité d'un cycle éprouvant».

Il s'est déclaré prêt à redonner au peuple congolais la liberté qui lui revient. «Prêt à établir une démocratie apaisée et crédible. Prêt à assurer une redistribution

équitable de notre richesse nationale afin d'améliorer durablement les conditions de vie de chacun. C'est avec ce sens profond des responsabilités que, devant vous, le peuple congolais et l'histoire, j'annonce solennellement ma candidature à l'élection présidentielle de mars 2026. Je place ma candidature sous le signe d'un nouveau départ». Un départ vers la justice, la vérité et la renaissance de la Nation. «Je ne suis pas seulement le candidat de mon parti, je suis le candidat de milliers de Congolais qui espèrent voir leur pays naître, retrouver leur dignité et libé-

rer leur jeunesse des chaînes de la misère et de l'injustice». Il a lancé un appel: «A celles et ceux qui croient encore en ce pays, malgré les épreuves, et qui refusent que l'histoire tragique de ces quarante dernières années se répète. Le Congo n'est pas condamné, et notre avenir n'est pas prisonnier du passé. Nous avons la responsabilité, le devoir historique de mettre fin à cette expérience douloureuse de quarante ans sous le président Sassou et de tracer une nouvelle route pour notre Nation. En mars 2026, le Congo pourra enfin se relever. Ensemble, unis et déterminés, nous écrivons cette nouvelle page de notre histoire», a-t-il conclu.

KAUD

A.E.T.

Dernier hommage au grand ancien Ernest Lekana

Décédé le 17 novembre 2025 à Brazzaville, à la suite d'une maladie, le lieutenant-colonel à la retraite Ernest Lekana, dit «La Graine», président de l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC-VG), depuis 2024, ancien enfant de troupes, a été inhumé au cimetière Bouka. Peu avant, un ultime hommage lui a été rendu, le 3 décembre à la stèle des AET, par les membres de l'association des anciens enfants de troupe (AET) du Congo. Ami

de promotion de Marien Ngouabi et de Jacques Joachim Yhomby Opango, Pierre Obou, Ondziel Bangui, avec lesquels il s'était lié d'amitié, (promotion Serge Krochant 1953-1957 de l'Ecole indigène d'enfants de troupe en AEF-Cameroun, actuelle Ecole militaire préparatoire général Leclerc (EMPGL), matricule 156). Il était le tout dernier vivant des fédérés de leur promotion. La phase de recueillement des AET s'est déroulée par ordre d'ancienneté, à laquelle a été

jointe la promotion Gérard Neddy Ndonga, dont avait ses classes, le colonel et AET Willy Lekana, fils du défunt. Peu après, s'en est suivi le recueillement de la promotion des Grands anciens qui regroupe désormais les 18 premières promotions de l'EMPGL conduite par l'aïeul de l'association, l'AET Félix Mouzabakani, matricule 47, promotion Sergent Malamine (1948-1952), 2^e pro-

(Suite en page 5)

Maître Rock Modeste KYMBASSA KAYA

Notaire

Immeuble GORDON SERVICES, 2^{ème} étage, 18, avenue des 3 Martyrs
Moungali, Brazzaville, République du Congo
Tél. : (242) 05.549.93.06 / 106.678.17.86 / E-mail : rockmodeste@gmail.com /
rockmodeste@yahoo.fr

ANNONCE LEGALE

EUGLAIN CONGO ENGINEERING

En abrégé « ECE.SARL »

Société à responsabilité limitée

Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA

Siège social : 152, avenue Général de Gaulle, centre-ville, Brazzaville,
République du Congo

RCCM : CG-BZV-01-2019-B12-00054

RADIATION DE LA SOCIETE

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires du 1^{er} décembre 2025, dûment enregistré à Brazzaville plaine, le 05 décembre 2025 sous folio 214/21 numéro 6709, les associés de la société **EUGLAIN CONGO ENGINEERING** en abrégé «**ECE. SARL**», société à responsabilité limitée au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA, dont le siège social est sis 152, avenue Général de Gaulle, centre-ville, Brazzaville, immatriculée au registre de commerce et du crédit immobilier sous le numéro **CG-BZV-01-2019-B12-00054**, suite à la dissolution décidée le 1^{er} septembre 2024, enregistrée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2025-M-13981** et publié au journal La Semaine Africaine en date du 17 octobre 2025 sous le numéro 4304, Page 11 et du rapport du liquidateur, ont décidé de la radiation de la société **EUGLAIN CONGO ENGINEERING** en abrégé «**ECE-SARL**».

Dépôt légal a été effectué le 10 décembre 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro **CG-BZV-01-2025-D-01316**.

Certificat de radiation a été établi le 10 décembre 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous la formalité numéro **CG-BZV-01-2025-R-01151**

Pour insertion légale

Maître Rock Modeste KYMBASSA KAYA,
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO

Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison

Immeuble MORIJA 1^{er} étage, Centre ville

B.P. 1431, Tél : 05 539 37 46 1 05 736 64 64

République du Congo

ANNONCE LEGALE

« CONGO CARES »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de Francs CFA : 5 000 000 (Cinq Millions)

Siège social : Immeuble Tex, 276 rue Djoumoula, Centre-ville

Pointe-Noire, République du Congo

RCCM: CG-PNR-01-2017-B12-00054

MISE EN SOMMEIL DE LA SOCIETE ET SUSPENSION TEMPORAIRE DES ACTIVITES

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société «**CONGO CARES**», en date à Pointe-Noire du 01 décembre 2025, reçu au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 04 décembre 2025 et dûment enregistré ; les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes

- Mise en sommeil de la société pour une durée maximale de deux (2) ans non renouvelable, à compter du 01 décembre 2025 ;
- Suspension temporaire des activités ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 09 décembre 2025, sous le n°**CG-PNR-01-2025-D-01666**

Fait à Pointe-Noire, le 11 décembre 2025

Pour mention et avis

Maître Christèle Eliane BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

CATHOLIC RELIEF SERVICES – FONDS MONDIAL

Visite du Fonds mondial en République du Congo : bilan des subventions et échanges stratégiques sur les perspectives



Brazzaville, du 7 au 12 décembre 2025 – la République du Congo a accueilli une mission du Fonds mondial dans le cadre du suivi des subventions en cours et des discussions stratégiques sur les perspectives. En tant que bénéficiaire principal des subventions Paludisme et Renforcement du Système de Santé (RSS), CRS a eu l'honneur de participer activement à cette mission, en organisant et prenant part à plusieurs rencontres clés avec le bailleur, les parties prenantes nationales et les hautes autorités du pays. Ces échanges ont permis de faire le point sur l'état de mise en œuvre des projets, l'absorption budgétaire, les perspectives de pérennisation des acquis, ainsi que les enjeux liés au cofinancement gouvernemental – un facteur déterminant pour la continuité des financements, dans un contexte mondial de baisse des financements.

Parmi les temps forts, le Représentant Résident de CRS, le Dr Alemayehu Gebremariam, a eu le privilège de recevoir dans ses bureaux, le mardi 9 décembre, M. Plaikessi Kouadjani, Chef de mission et Gestionnaire de Portefeuille Principal pour le groupe Bénin, le Togo et le Congo, ainsi que M. Lionel Caruana, Gestionnaire du portefeuille Congo. Les discussions ont porté sur la mise à jour du GC7 (7^e cycle de

subvention 2024-2026), la transition vers le GC8 (2027-2029), la pérennisation des acquis. Dans la même dynamique, le Dr Alemayehu et la Directrice des projets Fonds mondial, Mme Gladys Muhire, ont accompagné la mission du Fonds mondial, aux côtés de la Présidente du Comité de Coordination des projets Fonds mondial au Congo et du PNUD (récipiendaire des subventions VIH et Tuberculose), pour des rencontres de haut niveau respectivement avec



De gauche à droite, M. Plaikessi Louandjili, Chef de mission et Gestionnaire Principal de Portefeuille pour le Bénin, le Togo et le Congo et le Dr Alemayehu Gebremariam Représentant Résident de CRS Congo

le Ministre de la Santé et de la Population, le Ministre des Finances, le Président du Sénat et le 1^{er} Vice-Président de l'Assemblée Nationale. Ces visites ont porté un plaidoyer fort pour l'exécution des engagements de cofinancement de l'Etat congolais, un levier essentiel pour garantir la continuité des subventions en faveur de la



Photo de famille de la délégation en visite lors du plaidoyer auprès du Président du Sénat (au centre en costume noir)



Photo de famille de la délégation lors de la rencontre avec le vice 1^{er} Président de l'Assemblée Nationale

santé et du bien-être de la population. Ces échanges, jugés prometteurs, ont été salués par l'équipe du Fonds

mondial comme une forte mobilisation pour garantir la viabilité des financements dans le pays.

Par ailleurs, plusieurs réunions techniques ont été tenues avec les parties prenantes selon les composantes clés des subventions Paludisme et RSS: santé communautaire, surveillance épidémiologique, système de laboratoires, gestion des cas de paludisme, chaîne d'approvisionnement, suivi des études en cours tels que l'Enquête Démographique (EDSC-III) ainsi qu'une visite de terrain pour suivre le déroulement de la campagne de distribution des moustiquaires dans le département de Brazzaville. Lors de la restitution de la mission ce vendredi 12, le Fonds mondial a salué l'engagement, les efforts et la performance de CRS dans la mise en œuvre des activités, ainsi que son rôle dans l'accompagnement du Ministère de la Santé à la mise en place de l'Unité de Gestion des Programmes. Une reconnaissance qui reflète la volonté commune de renforcer durablement le système de santé au Congo.

L'équipe de Rédaction
de CRS.

ELECTION PRESIDENTIELLE DE MARS 2026

Le RDPS appelle Denis Sassou-Nguesso à candidater

Sous la férule de Jean-Marc Thystère Tchicaya, président du Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès Social (RDPS), Pointe-Noire, la capitale économique congolaise, a abrité le 13 décembre 2026 la session extraordinaire du comité directeur de ce parti. Cette rencontre a été sanctionnée par un communiqué final mentionnant l'adoption de deux motions: l'une de soutien au président Denis Sassou-Nguesso, l'appelant à candidater à l'élection présidentielle de mars 2026. Et l'autre de confiance à Jean-Marc Thystère Tchicaya. Voici l'intégralité de ce communiqué final.

Convoquée, par acte n° 2025-8/RDPS/BP/PDT du 26 novembre 2025, la session extraordinaire du comité directeur s'est déroulée à Pointe-Noire, dans la salle des conférences de la direction générale du Conseil congolais des chargeurs, sous l'autorité du camarade Jean-Marc Thystère Tchicaya, président du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social. Dans son mot d'ouverture, le camarade Jean-Marc Thystère Tchicaya, président du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social, a évoqué le contexte international marqué par une instabilité à cause de la persistance des conflits armés. Il a, par la suite, stigmatisé la guerre russo-ukrainienne, et le conflit entre Israël et la Palestine qui déchire le Moyen-Orient. Plus proche de nous, le conflit armé à l'est de la République Démocratique du Congo. Tous ces conflits fragilisent la paix à travers le monde, a indiqué le président du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social. Au plan national, le Président du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social a relevé que notre pays

traverse des enjeux conjoncturels sur le plan économique et financier. Il n'a pas manqué de souligner tous les efforts déployés par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, pour juguler cette crise. S'agissant du RDPS, le Président a indiqué que les défis qui s'annoncent appellent de nous: engagement, rigueur et hauteur de vue. Le quatrième congrès ordinaire constituera un moment charnière: celui où nous tracerons nos orientations pour les années à venir et préparons ensemble les victoires futures. La session extraordinaire du comité directeur a inscrit les points suivants à son ordre du jour: vérification des présences; examen et adoption du règlement intérieur des travaux; mise en place des instances des travaux: • présidium; secrétariat; Police. - tenue du 4^e congrès ordinaire du RDPS: Programmation: examen et adoption des motions; examen et adoption du communiqué final. La vérification des présences a donné le résultat suivant: attendus: 243; présents: 208;



Le présidium de la rencontre



Une vue des autres membres du comité directeur

excusés: 28; absents: 07. Le quorum étant atteint, la session extraordinaire du comité directeur s'est tenue. Le règlement intérieur des travaux a été adopté, avec amendement. Les instances des travaux étaient composées ainsi qu'il suit: • Présidium: Président: Jean-Marc Thystère Tchicaya, assisté des membres de la Coordination Nationale. • Secrétariat: Chef du secrétariat: Cotody Magoud Biconite Membres: Dieudonné Goma, Bernard Mbouity, Princia Ganga, Pierre Makaya-Nioka, Jean Christophe Makoundi. • Police: Ronsard Mbiyavanga, Jean Michel Mbatchi Nde-

lo, Iwangou Judelvie, Moufouhou Nazaire, Tchinianga Florent, Sita Nganga, Mavoungou Tsimba Nadège, Makinou Nadège. S'agissant du quatrième point relatif à la convocation du quatrième congrès ordinaire, le comité directeur a validé, à l'unanimité, la proposition de report du bureau politique, de la tenue du 4^e congrès ordinaire. Ensuite, les membres du comité directeur ont adopté la feuille de route jusqu'à la tenue effective du congrès. - Le congrès du RDPS sera convoqué dans la période allant d'août à septembre 2026; - Achever impérativement les restructurations des organes intermédiaires du parti; - Publier les actes relatifs au congrès courant février et mars 2026; - Convoquer le comité directeur en session ordinaire en mi-février 2026, pour soutenir le candidat de la Majorité présidentielle à l'élection présidentielle de mars 2026. Au terme des travaux de la session extraordinaire, les membres du comité directeur ont adopté deux motions: l'une de soutien à Son Excellence Monsieur Denis Sassou-Nguesso, Président de la République, Chef de l'Etat, et l'appel à sa candidature à l'élection présidentielle de mars 2026; l'autre de confiance au camarade Jean-Marc Thystère Tchicaya, président du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social. Commencés à 11h50, les travaux de la session extraordinaire du comité directeur, qui se sont déroulés dans un climat empreint de chaleur militante et de compréhension mutuelle, ont pris fin à 15h07.

COUP D'OEIL EN BIAIS

Des piques au PCT qui se targue d'un bilan élogieux

«A force de célébrer l'illusion, le PCT ne finit-il pas par insulter le peuple ?», écrit un confrère sur sa page Facebook. «Plus de quarante ans au pouvoir, et toujours la même pauvreté, les mêmes pénuries, les mêmes errements. Quel bilan élogieux peut-il revendiquer, quand des dirigeants comme Macky Sall ou Alassane Ouattara ont transformé leurs pays en moins d'une décennie ?», s'interroge-t-il encore. «Seuls ceux qui se sont gavés sur le dos du peuple peuvent parler de réussite. Eux seuls vivent dans l'abondance, tandis que le Congo stagne dans la misère. Fêter ce bilan fictif relève du cynisme absolu ; encore plus pour un parti qui prétend défendre les classes populaires », conclut notre confrère.

Un «pasteur» se fait arrêter pour avoir célébré un mariage non reconnu

Les parents d'une mariée, nous informe un lecteur, ont été surpris la semaine passée à Moukondo, un quartier de Moungali (quatrième arrondissement de Brazzaville), de constater en arrivant dans le local d'une église de réveil que le pasteur était en train de célébrer le mariage de leur fille sans leur consentement. Au départ, ce ne devait être qu'une cérémonie sobre de bénédiction. L'oncle paternel de la mariée a interrompu la cérémonie, puis il a ravi le micro et menacé le pasteur qu'il serait arrêté. Ce qui aurait été fait quelques heures plus tard. La société congolaise n'est pas au mieux de sa forme ; il y a quelque chose qui ne va pas.

Ras-le-bol des opérateurs économiques nationaux

Des entreprises de BTP ainsi que leurs sous-traitants ont du mal, depuis environ cinq ans, à se faire payer des travaux dûment commandés par l'Etat. La semaine passée, leurs représentants ont fait éclater leur colère et poussé un cri d'alarme face aux délais de paiement qui s'allongent désespérément. Ils ont assiégé les locaux du ministère des Finances pour exiger le paiement de la dette intérieure non honorée par le Gouvernement et dénoncer, avec vigueur, l'attitude des pouvoirs publics à leur égard. Il s'agirait, en fait, d'un problème de gestion de la trésorerie de l'Etat. Cette situation asphyxie leurs entreprises, aujourd'hui fragilisées financièrement. La plupart ont cessé leurs activités. Des acteurs habitués à brasser de l'argent se retrouvent aujourd'hui sans rien, incapables parfois de régler les frais scolaires de leurs propres enfants. Dix d'entre eux sont déjà morts, sans avoir touché leur dû.

Concert ininterrompu de casseroles dans la cour de SOPECO

Les agents de SOPECO (Société des postes et de l'épargne du Congo) ont relancé la semaine passée leur tonitruant concert de casseroles à Brazzaville, pour réclamer le paiement de 63 mois de salaire qui leur sont dus! L'administration, qu'ils jugent incompétente, resterait sourde à leurs plaintes. Et ils exigent le départ de la directrice de l'entreprise. Avant de suspendre concert bruyant et sit-in, les manifestants attendent le paiement d'au moins 2 mois de salaires. La cour de SOPECO est particulièrement animée. Il faut signaler que leur spectacle quotidien attire la curiosité des passants et des badauds.

REMERCIEMENTS

Les familles KANDZA, MANTSIE,ITSIEME et GANTSA remercient tous les parents, amis et connaissances qui leur ont témoigné de leur solidarité et appui multiforme lors de la dure épreuve qui a endeuillé la famille, en arrachant à leur affection Mme ZABANA Hortense Aurore le 28 novembre 2025. Profonde gratitude à tous ceux qui ont témoigné leur compassion et transmis des messages de réconfort. Que Dieu dans son amour



infini accueille son âme et lui accorde le repos éternel.

(Suite de la page 3)

motion de l'école, suivi des instances de l'association des AET du Congo, et enfin, du président de l'association, président de la Fédération des associations des AET d'Afrique, l'AET Rémy Ayayos Ikounga. Dans l'oraison funèbre, l'AET Serge Eugène Ghoma Boubanga, secrétaire général adjoint de l'association, de la promotion Gerard Nedly Ndounga, a égrainé longuement l'excellent parcours scolaire, la longue riche carrière militaire, ainsi que les multiples expériences accumulées par Ernest Lékana: «Né en 1939, au village Létoubou, dans le district d'Ewo (actuel département de la Cuvette-Ouest). Après de brillantes études primaires à Fort-Rousset (actuel Owando), il est reçu au concours d'entrée à l'actuelle Ecole militaire préparatoire général Leclerc où il effectue son cycle secondaire entre 1953 et 1957. Aussitôt sorti de l'école du 1^{er} juillet 1961er juillet 1957. Il est également par le Centre d'instruction de Bouar, en Oubangui-Chari (actuelle Centrafrique), où il a obtenu le Certificat d'aptitude technique (CAT), n°2, le 16 décembre 1957. De retour au pays, il est nommé au grade de sergent-pour compter du 1er juillet 1958. Puis, il sera



Dépôt d'une gerbe de fleurs par Rémy Ayayos Ikounga (en médaillon Ernest Lékana)

affecté plus tard au 65^e RIMA, en Algérie, le 9 janvier 1959. Admis à la première session du CIA, en mai 1959, il est désigné pour participer à la cérémonie du 14 juillet 1959 à Paris (France). De retour, en Algérie, il regagne le Congo, le 10 août 1961. Militaire aguerri, il connaît dans la foulée, une série d'affectation... Sa longue vie et son expérience sont autant de leçons sur la patience, la détermination et la résilience nécessaires pour avancer dans la tempête et se frayer son propre chemin, en dépit du regard inquisiteur des autres». Aussi, a-t-il relevé: «Son pas-

sage à la Gendarmerie nationale congolaise qui a débuté par un stage des sous-officiers à l'Ecole de Gendarmerie en juin 1953, fait de lui, l'un des pionniers de ce grand corps dans notre pays». Peu avant, un hommage de la nation lui a été rendu au Foyer des anciens combattants de Bacongo, siège de l'ONAC-VG, sous le patronage du Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises, le général de division Guy-Blanchard Okoi.

Alain-Patrick MASSAMBA

REPUBLIQUE DU CONGO



REUNION DU 08 DECEMBRE 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité National Economique et Financier du Congo (CNEF) a tenu sa dernière session ordinaire de l'année, le 08 décembre 2025, dans les locaux de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) à Brazzaville, sous la présidence de Monsieur **Christian YOKA**, Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public. Cette session a connu la participation de Monsieur **Ludovic NGATSE**, Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale et, par visioconférence, de Monsieur **Yvon SANA BANGUI**, Gouverneur de la BEAC, de Monsieur **Michel DZOMBALA**, Vice-Gouverneur de la BEAC, de Monsieur **Marcel ONDELE**, Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et de Madame **Jacqueline ADIABA NKEMBE**, Présidente de la Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF).

Monsieur **Serge Dino Daniel GASSACKYS**, Secrétaire Général du CNEF du Congo, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Au cours de cette session, le Comité a d'abord pris connaissance de l'évolution de la conjoncture économique internationale, sous régionale et nationale au troisième trimestre de l'année en cours, ainsi que des perspectives pour l'année 2025. Ensuite, il a passé en revue l'évolution des différents modes de financement de l'économie congolaise. Enfin, il a examiné son rapport annuel 2024 et son projet de budget 2026.

Sur le plan international, le Comité a noté que la situation économique mondiale est demeurée résiliente, malgré un climat d'incertitudes lié à la politique commerciale protectionniste des Etats-Unis et des tensions géopolitiques persistantes. Ainsi, le Fonds Monétaire International (FMI), dans son édition « les Perspectives de l'économie mondiale », publiée en octobre 2025, a révisé à la hausse ses prévisions de croissance mondiale à 3,2% pour 2025 et 3,1% pour 2026.

Sur le plan sous régional, selon la BEAC, l'Indice Composite des Activités Economiques (ICAE) a progressé de 6,7% en glissement annuel au T3-2025, après une hausse de 8,0% au trimestre précédent et de 9,3% un an plus tôt. En moyenne annuelle, le taux

d'inflation s'est établi à 2,8% en septembre 2025, contre 4,3% un an plus tôt. Pour l'année 2025, le taux de croissance du PIB s'établirait à 2,6% contre 2,7% en 2024.

Sur le plan national, le Comité a noté une amélioration de l'activité économique au troisième trimestre de l'année 2025, tirée par la poursuite des investissements dans le secteur pétrolier et la bonne tenue des activités du secteur hors pétrole. L'activité économique devrait se consolider en 2025, avec un taux de croissance du PIB réel qui se situerait, selon les estimations de la BEAC, à +2,8%, contre +1,5% en 2024.

Sur le front des prix, l'inflation devrait demeurer proche de la norme communautaire de 3,0%, contre 3,1% en 2024, en lien avec la hausse des prix de certains produits alimentaires et les perturbations dans la fourniture de l'énergie.

Examinant les différents modes de financement de l'économie congolaise, le Comité a relevé une augmentation de 27,9% de l'encours des crédits bruts accordés par les banques à 1 816,4 milliards de FCFA au 31 août 2025 et une hausse des créances en souffrance de 15,7% à 264,8 milliards. A fin août 2025, en glissement annuel, les activités du Congo sur le marché se sont caractérisées par une hausse de 4,7% des besoins exprimés et de 12,1% de l'encours à 2 659,3 milliards FCFA.

Le Comité a pris acte de l'exécution du programme d'activité au 31 octobre 2025 et adopté le programme d'activité et le budget de son Secrétariat Général pour l'exercice 2026.

Enfin, le Comité a adopté le rapport annuel du CNEF, édition 2024, et a pris connaissance des décisions prises par les différents organes de la CEMAC.

Fait à Brazzaville, le 08 décembre 2025

Le Président du CNEF,

Christian YOKA



ANGOLA

Les cinquante ans d'indépendance commémorés avec éclat

L'événement marquant les 50 ans de l'indépendance de l'Angola vis-à-vis du Portugal, proclamée le 11 novembre 1975, a été commémoré dans l'allégresse, le 11 novembre 2025 dans la capitale Luanda. A l'occasion, le président João Lourenço a rappelé que malgré les progrès réalisés par le pays depuis la fin de la guerre civile en 2002, le développement, notamment en matière d'infrastructures et d'éducation, reste un chantier à consolider.

Nous sommes conscients qu'il reste beaucoup à faire et que le grand chantier du développement de l'Angola ne peut pas être atteint avec à peine deux décennies de paix. Il faut donc, que chaque Angolais sache préserver et valoriser les conquêtes obtenues, afin qu'ensemble, nous puissions construire un avenir meilleur et que l'Angola soit fière de ses enfants», a déclaré le Président João Lourenço. Pour encourager la cohésion,



Le Président João Lourenço passant les troupes en revue

le chef de l'Etat angolais a décoré deux figures de l'opposition et a appelé les Angolais à préserver l'unité nationale: «Ne laissons pas les mécontentes et querelles partisans accaparer notre temps et notre énergie. Ceci doit être notre principal objectif».

Au cours de la cérémonie, le président congolais Denis Sassou-Nguesso a été également décoré, ainsi que l'ancien président Marien Ngouabi, en signe de reconnaissance pour le grand rôle qu'ils ont joué dans la lutte qui a conduit l'Angola à la souveraineté internationale.

Cinquante ans après son indépendance, les inégalités perdurent en Angola. L'indice de développement humain de l'ONU classe le pays à la 148^e place sur 193. Le pays reste également marqué par la dépendance au pétrole et les inégalités, malgré deux décennies de paix.

L'Angola a payé un lourd tribut pour acquérir son indépendance, «au prix du sang, de l'ardeur et des larmes», d'après Antonio Agostinho Neto, le père de l'indépendance du pays.

Alain-Patrick MASSAMBA

DISTINCTION

Six Congolais dont Flavie Lombo couronnés à Dakar

La capitale du Sénégal, Dakar, a été le lieu de couronnement de six Congolais, qui ont reçu récemment le titre de Docteur honoris causa. Parmi eux, Mme Flavie Lombo, femme leader, promotrice de nombreux projets et concepts en République du Congo et ailleurs. La distinction lui a été attribuée le 19 novembre 2025, conjointement par l'Institut africain de recherche pluridisciplinaire appliquée et le Centre de valorisation professionnelle de Tunis, avec grande fierté et une reconnaissance méritée.

Promotrice de Clavis atlas institut, une école supérieure de renommée, Flavie Lombo est présidente fondatrice de la Chambre nationale des femmes cheffes d'entreprises et entrepreneures du Congo (CNF-CEEC). Stratégiste-experte en politique et management de développement, elle est ambassadrice du programme ellever d'Ecobank qui facilite l'accès des femmes au financement pour le développement de leurs activités, et aussi organisatrice au Congo du Women economic forum, qui lui a valu le titre de Docteur honoris causa. Elle est l'initiatrice du programme GENIUS, un incubateur et accélérateur d'entreprises. Seule femme parmi les six Congolais ayant reçu ce titre, Flavie Lombo estime que sa



Mme Flavie Lombo

distinction valorise, et que c'est aussi «une épée de Damoclès parce que cela voudra dire que si vous avez pu recevoir cette distinction, vous ne devez en aucun cas faire moins bien». Elle considère que cela l'invite à faire encore mieux que ce qu'elle a mis en place. «Les programmes que nous avons, dit-elle, sont déjà dans leur entièreté structurés de manière à répondre à tous les besoins qu'ont les femmes en matière d'entrepreneuriat. Cette distinction est aussi un argument de plus face à tous ceux auprès de qui nous faisons un plaidoyer, notamment dans l'accès aux financements des femmes entrepreneures, dans la structuration de nouvelles filières porteuses».

Pourvoyeuse de solutions à la jeunesse pour qui elle est une inspiratrice de canaux de formation en vue de son éclo-

sion, Flavie Lombo voit à travers sa distinction un levier susceptible de propulser davantage cette couche de la population. «Pour les jeunes étudiants, c'est aussi un signal fort, c'est une façon de leur dire ne vous arrêtez pas, allez au-delà, continuez à vous former, il y a de belles choses qui vous attendent demain. C'est une manière aussi de les encourager à suivre la voie et à se former

parce que notre pays a besoin de compétences», explique-t-elle.

Flavie Lombo dédie cette distinction au Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et aux institutions internationales qui l'accompagnent, ainsi qu'au gouvernement qui lui apporte son soutien multiforme. Elle remercie notamment les ministères qui l'appuient constamment: ministères des Petites et moyennes entreprises, de la Promotion de la femme au développement, du Développement industriel, des Transports, du Partenariat public-privé.

Elle invite les femmes commerçantes et entrepreneures à persévérer dans le travail et la formation avec résilience et détermination.

Aristide Ghislain NGOUMA

CEDEAO

Les dirigeants réaffirment la tolérance zéro pour les coups d'Etat

Après le coup d'Etat du mois dernier à Bissau et le putsch manqué du 7 décembre à Cotonou, la situation politique en Guinée-Bissau et au Bénin a figuré avec la question du terrorisme en bonne place de l'ordre du jour du 68^e sommet des chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui s'est déroulé dimanche 14 décembre 2025 au Nigeria.



Les chefs d'Etat et de Gouvernement participant au sommet

Le chef de l'Etat sierra-léonais Julius Maada Bio, qui est aussi le président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat de l'organisation, a rappelé à ses pairs la nécessité de consolider une institution désormais constituée de 12 membres, suite au départ de trois de ses fondateurs, le Mali, le Niger et le Burkina Faso. Une plus grande intégration régionale ne pourra avoir lieu qu'en combattant frontalement le terrorisme et l'extrémisme violent, a-t-il défendu. Concernant la bonne gouvernance, malgré des approches et des sensibilités parfois divergentes, les dirigeants ouest-africains se sont accordés sur un dénominateur commun, se disant tous absolument opposés aux putschs militaires. «Nous savons tous que les coups d'Etat représentent un pas en arrière pour nos pays. Dans la CEDEAO, il

y a une tolérance zéro pour les changements anticonstitutionnels de gouvernement. La réactivité dont ses dirigeants ont fait preuve dans le cas du Bénin est là pour confirmer cette doctrine», a déclaré Umar Aliou Turay, président de la Commission de l'organisation, alors que personne n'a remis en cause l'intervention d'urgence du Nigeria à Cotonou.

En application de ce principe, les dirigeants ouest-africains ont rejeté le programme de transition proposé par la junte militaire au pouvoir à Bissau et ont une nouvelle fois réclamé un retour immédiat à l'ordre constitutionnel dans le pays, exigeant la mise en place d'une transition courte et inclusive dans laquelle les forces politiques bissau-guinéennes sont largement représentées.

Aussi, ont-ils exigé la libération de tous les prisonniers politiques et des membres de la société ci-

vile détenus depuis l'arrêt du processus électoral. Si les dirigeants ne se sont pas prononcés sur d'éventuelles sanctions, ils ont en revanche affiché la possibilité de cibler les personnes qui empêcheraient la mise en place des mesures préconisées. Une nouvelle mission de haut niveau devrait s'envoler dans les prochains jours pour Bissau afin de rencontrer les dirigeants de la junte.

Julius Maada Bio a exhorté les partenaires à faire en sorte que la CEDEAO ne soit plus un espace de crises mais une terre d'opportunités. Il a tenu à mettre le cap sur 2027 et le lancement prévu d'une monnaie unique aux pays de l'organisation. Une tâche qui incombera notamment au Sénégal qui, à compter de juillet, présidera la commission de la communauté.

Alain P. MASSAMBA

INSERTION LEGALE

«R.P. SERVICES»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U)

Au capital d'Un million (1 000 000) de Francs CFA

Siège social sis au: n°1811 bis Avenue Loutassi, Plateau des 15 ans,

Arrondissement IV, RCCM CG-BZV-01-2024-B13-00714

Brazzaville-République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le treize novembre deux mille vingt-quatre, il a été constitué conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «R.P SERVICES» S.A.R.L., enregistrée à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du six décembre deux mille vingt-quatre, Folio 223/14 n°8679.

La société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République du Congo:

- Commerce Général;
- Import-Export;
- Vente des produits Hygiénique, de ménage et d'entretien.

Et plus généralement, toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, qui seraient de nature à favoriser son extension ou son développement.

Capital Social: Un million (1 000 000) Francs CFA;

Durée de la société: 99 ans;

Siège Social: n°1811 bis, Avenue Loutassi, Plateau des 15 ans, Arrondissement IV Moungali;

Gérance: la société est gérée par Monsieur MOSSA Roch Aristide;

RCCM: sous le numéro CG-BZV-01-2024-B13-00714.

Pour insertion
Maître Hortense MVINZOU LEMBA

POINT DE VUE

A propos du chant liturgique: «Yaka mokosoli»

«Traduttore, traditore»: cet adage italien bien connu exprime l'idée, aussi subtile que redoutable, que toute traduction porte en elle une part irréductible de trahison. En ce temps de l'Avent, je voudrais partir de cette maxime pour interroger certaines pratiques contemporaines de traduction ou de remaniement de chants liturgiques. Beaucoup d'entres eux ont certes été composés il y a plusieurs décennies, mais ils n'en demeurent pas moins vivants, porteurs d'une mémoire spirituelle et sont nourriciers de la foi aujourd'hui encore. Je m'attarderai sur un chant religieux particulièrement populaire au Congo-Brazzaville, chant de l'Avent, chant liturgique majeur, que certains chantres et traducteurs improvisés s'acharnent à modifier ces derniers temps: Yaka Mokosoli, rendu en Français par «Viens, le Sauveur». Ce chant liturgique est une création d'Emile Oboa, compositeur, enseignant, qui l'aurait composé dans les années 50 avec la Chorale Les Piroguiers de la Basilique Sainte Anne du Congo. Rappelons que cette chorale a été fondée par Emile Oboa et la musicologue Mme Pepaire, le 1^{er} novembre 1949. Une récente édition de leur album dans lequel nous pouvons trouver notre chant, la dernière, est due aux prêtres spiritains, avec en tête le père Tabard, pour la campagne de rénova-



Père Clotaire-Jonas Bangui

tion de la Basilique Sainte Anne du Congo. C'est une reprise de la messe dite «des Piroguiers». L'album avait été enregistré pendant la tournée française de la chorale en 1960, avec Mme Pepaire comme accompagnatrice. Cette française, musicologue de renom, savait bien dialoguer avec finesse et compétence avec les choristes congolais. Dans le disque 33 tours enregistré cette année-là plusieurs chants furent ajoutés: «Suzanna», «Domini», «Mwana Ndzesi», «Lelo eyenga ya biso», ainsi que «Yaka mokosoli», aujourd'hui au centre de cette mise en garde. Le refrain dit: Yaka, mokosoli Tolembi na kozila yo Sunda noki na nsé Traduction française: «Viens Sauveur Nous sommes impatients de t'attendre

Descends vite sur la terre» Le problème réside ici dans la traduction du verbe tolembi, dérivé de l'infinitif kolemba, conjugué à la première personne du pluriel. Certains traducteurs récents, ne voyant dans ce verbe que son sens le plus immédiat – «se fatiguer» - en proposent une traduction appauvrie et déviante. Or tolembi ne signifie pas ici «nous sommes fatigués». Ce verbe, comme tout morphème est polysémique. La polysémie – rappelle le Wiktionnaire Français, consulté le 9 décembre 2025 – désigne la propriété, pour un mot, de posséder ou d'acquérir en fonction du contexte plusieurs sens qui s'actualisent dans l'emploi du mot. Mais le contexte liturgique impose une lecture spirituelle: kolemba peut signifier une impatience non désespérée, une lassitude habitée par l'espérance. C'est un souffle même de l'Avent: une attente ardente, presque fébrile, tendue vers la venue du Seigneur. C'est un désir accru de voir venir le jour du Seigneur, une espérance au-delà de toute espérance. Substituer à tolembi la formule tozali se kozela yo, comme on l'entend aujourd'hui dans plusieurs de nos églises, n'est pas approprié: cette substitution affadit la densité symbolique du texte, sa charge spirituelle, son intensité existentielle. En 2018, j'ai personnellement échangé avec Laurent Botséké qui enseignait alors le Lingala aux

confrères non lingalophones affectés à Ouenzé et dont la voix figure dans l'album des Piroguiers de 1960 (c'est le soliste principal). Il m'avait rassuré qu'Emile Oboa était pleinement conscient de la valeur linguistique et théologique de ce qu'il avait composé. Hélas, des pseudo-compositeurs s'autorisent aujourd'hui à dénaturer des œuvres qui ont traversé des décennies. Il me semble urgent de mettre la puce à l'oreille de la Conférence épiscopale notamment à sa commission liturgique qui n'est pas aidée par des sachants dans les domaines bien précis. Il serait souhaitable qu'une commission de traduction voit le jour. Les véritables sachants doivent aider nos pères-évêques afin qu'ils n'autorisent que les versions authentiquement liturgiques. Il ne suffit pas d'avoir été à Kinshasa pour étudier la théologie pour avoir pignon sur rue en matière de traduction en lingala. De Impfondo jusqu'à Poto-Poto et Moungali, chaque paroisse semble avoir ses propres réponses de la messe en lingala: une véritable cacophonie qu'on ne devrait pas tolérer, indigne de l'unité liturgique de l'Eglise. Pourquoi ne pas adopter les réponses du missel de la Conférence épiscopale nationale du Congo-RDC, fruit d'un bon travail d'équipe sous la direction d'un père évêque. Pourquoi ne pas harmoniser enfin nos

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

NECROLOGIE

L'abbé Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) informe les membres des Commissions épiscopales et toutes les structures y afférentes, le décès à Brazzaville, le lundi 8^e décembre 2025 à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo, de Jonas KITELEMONO, ancien secrétaire général du Conseil



national de l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC) et de la Commission épiscopale de l'apostolat des laïcs (CEAL), et collaborateur au secrétariat général de la CEC. Le deuil se tient à Mayanga, référence arrêt de bus B52 (huitième arrondissement Madibou). Merci de porter l'âme de notre frère Jonas KITELEMONO dans vos ferventes prières. Les obsèques auront lieu en fonction du programme que nous communiquera la famille.

Abbé Vivien Carol ETOUOLO
Secrétaire général

répons de la messe en Lingala? L'improvisation, malheureusement semble gagner du terrain dans certaines de nos célébrations. Fort heureusement certains pères-évêques prennent le taureau par les cornes: saluons la promulgation du Directoire Diocésain de Brazzaville, admirable en sa clarté. Encore faudrait-il en appliquer les prescriptions! On a vite oublié, par exemple, le numéro 105 de ce directoire, relatif au style catholique. Que ce texte soit une humble invitation à la réflexion, assortie

de cette prière: ne nous improvisions pas correcteurs des œuvres monumentales constitutives de l'imaginaire liturgique nationale, patrimoine commun. Si l'Esprit nous inspire, alors composons, à la manière des anciens qui nous ont précédés. Sinon ayant l'humilité de transmettre ce que nous avons reçu. Ne dit-on pas que Wa dia fua, yika dio?

Père Clotaire-Jonas Bangui,
C.S.S.p.
Paroisse Saint Grégoire de
Kingoma-Massengo

«KRONOS» S.A.

Société à Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de Cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA
Siège social sis au: Rond-point Kassai
dans l'Immeuble Ex le Tigre, Centre-ville
RCCM CG-PNR-01-2025-B14-00008
Pointe-Noire-République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire, titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le vingt et un février deux mille vingt-cinq, il a été constitué conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société Anonyme avec Conseil d'Administration, dénommée «KRONOS» S.A., enregistrée à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du onze juin deux mille vingt-cinq, Folio 106/16 n°2719.

La société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République du Congo:

- Les Services de maintenance et de détection de fuites et de corrosions de plateforme pétrolière;
- L'Exploitation des installations pétrolières;
- La prise de participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit;

Et plus généralement, toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, qui seraient de nature à favoriser son extension ou son développement.

Capital Social: Cinquante millions (50 000 000) Francs CFA;

Durée de la société: 99 ans;

Siège Social: Rond-point Kassai dans l'Immeuble Ex le Tigre, Centre-ville;

Gérance: la société est Gérée par Monsieur LIPIKA-EDRE Espérance;

RCCM: sous le numéro CG-PNR-01-2025-B14-00008.

Pour insertion
Maitre Hortense MVINZOU LEMBA

INSERTION LEGALE

«SPIRIT AUTOMOBILE»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social d'Un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social sis au: 1^{er} étage, Galerie Marchande de l'ARC,
Avenue William Guynet Centre-ville
Brazzaville-République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire, titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq, il a été constitué conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société à Responsabilité Limitée dénommée «SPIRIT AUTOMOBILE», enregistrée à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, Folio 109/33 n°3095.

La société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République du Congo:

- L'achat, l'importation et la vente de véhicules neufs ou d'occasion;
- La vente de véhicules particuliers, utilitaires, 4x4, minibus, etc.;
- La commande et la livraison personnalisée de véhicules pour les clients;
- Les prestations de services associés: démarches administratives (immatriculation des véhicules);
- La réparation de tous matériels roulants, forestiers ou industriels;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques;
- La prise de participation dans toutes sociétés ou dans tous groupements ayant un objet similaire ou de nature à développer les affaires sociales;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant ces activités;
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financière, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprise commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet ou à tout objet similaire ou connexe.

Et plus généralement, toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, qui seraient de nature à favoriser son extension ou son développement.

Capital Social: Un million (1 000 000) Francs CFA;

Durée de la société: 99 ans;

Siège Social: Le siège social est sis au 1^{er} étage, Galerie Marchande de l'ARC, avenue William Guynet Centre-ville, Brazzaville République du Congo.

Gérance: la société est gérée par Monsieur TCHICAYA Maïck-mabassi;

RCCM: sous le numéro CG-BZV-01-2025-B12-00178.

Pour l'Insertion
Maitre Hortense MVINZOU LEMBA

DOYENNE NOTRE-DAME DES VICTOIRES

Les chorales ont prié en l'église Saint Jean-Marie Vianney de Mouléké

Dans le cadre de l'ouverture de l'année pastorale 2025-2026 et pour la reprise de leurs activités diocésaines, les chorales du doyenné Notre-Dame des victoires, dix-sept, au total, issues des paroisses Sainte Madre Teresa de Calcutta, Saint Joseph de Tout-pour-le-peuple, Saint Jean-Baptiste de Talangaï, Saint-Augustin de la Tsiémé, Saint Jean-Marie Vianney de Mouléké et Notre-Dame des victoires de Ouenzé se sont donnés rendez-vous samedi 6 décembre 2025 en l'église Saint Jean-Marie Vianney de Mouléké pour une messe d'action de grâces, placée sous l'animation liturgique des chorales Ngunga, Saint Curé d'Ars et Kisito (fusionnées) de la paroisse d'accueil.

Le célébrant, l'abbé Norbert Bouka Ossangué, curé de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï et curé doyen certaines chorales autour de cette activité. Et pourtant, la coordination des chorales du doyenné mise en place par le



Abbé Norbert Bouka Ossangué cette messe d'ouverture des activités. Fort malheureusement, dix se sont présentées avec un petit nombre de chantres n'atteignant même pas le milieu de l'église totalement déserte. «Le choriste doit être disponible et demeurer fidèle à la mission du Christ. Deux choses attirent le peuple de Dieu à la messe: la Parole de Dieu et l'eucharistie. A cela s'ajoute, la polyphonie du chant à travers la bonne mélodie de la chorale et la prédication du prêtre. Si le chant est mal exécuté par une chorale au cours d'une célébration eucharistique et le prêtre, c'est-à-dire le cé-

lébrant du jour s'est désorienté dans la prédication de l'évangile, le peuple de Dieu sortirait de cette messe déçus. Donc, la chorale qui est bâtisseur de paix et de joie, doit bien préparer son répertoire de chants en fonction du thème du jour avec des bons solistes ainsi que le célébrant pour sa prédication, afin de ne pas aller dans tous les sens», a indiqué le célébrant.

Vers la fin de la messe, l'abbé Norbert Bouka Ossangué a invité la coordination des chorales du doyenné à prendre des mesures qui s'imposent contre les chorales absentes et celles qui ont délégué des représentants à cette messe. En sa qualité de curé doyen, il informera ses collègues prêtres sur les mesures disciplinaires à prendre contre les chorales récalcitrantes. Plus rien ne sera comme avant, et les chorales qui marcheront à l'encontre des directives et orientations de l'Assemblée spéciale des ouvriers apostoliques (ASOA) se verront suspendre de leurs activités au niveau diocésain, a martelé le curé doyen.

Pascal BIOZI KIMINO



La chorale père Jean-Marie Grivaz était présente

du doyenné Notre-Dame des victoires, a fait remarquer dans son homélie l'indisponibilité de Comité diocésain des chorales a invité les dix-sept chorales que compte le doyenné à participer à

CONSEIL NATIONAL DE LA CONFRERIE CARDINAL EMILE BIAYENDA

Des nouvelles instances ont été mise en place

Conformément aux statuts des mouvements d'apostolat approuvés le 13 avril 2024 par Mgr Gélase Armel Kema, archevêque d'Owando et président de la Commission épiscopale de l'apostolat des laïcs du Congo (CEAL), en son article 48 sur la fin des mandats des bureaux paroissiaux, diocésains et nationaux; la Confrérie cardinal Emile Biayenda a tenu son conseil ordinaire le dimanche 30 novembre 2025, 1^{er} dimanche de l'Avent en la salle père Dubé de la paroisse Saint-Pierre Claver de Bacongo.

Sous les auspices de l'abbé Guy Roland Mouyamba, aumônier national, et en présence de deux délégués du bureau du Conseil national de l'apostolat des laïcs catholiques du Congo (CNALC), en l'occurrence Fortu-



Les membres du conseil national et les délégués du CNALC posant pour la photo de famille

né Boris Kondobila Kibongui et Macaire Nkouka, respectivement vice-président et secrétaire général adjoint. Trente-quatre participants représentant huit diocèses, excepté Imfondo qui était absent, ont pris part à ce Conseil qui a élu un nouveau bureau de huit membres

pour un mandat de trois ans. Le bureau élu se compose ainsi qu'il suit:

- **Président:** Jean Louis Bassinga (Brazzaville)
- **Vice-présidente:** Labarre née Eugénie Tchikounzi (Pointe-Noire)
- **Secrétaire général:** Alain Badila

(Pointe-Noire)

- **Secrétaire générale adjointe:** Sylvie Issoto (Brazzaville)
 - **Administratrice générale des biens:** Ewengué née Thérèse Mbouyou (Brazzaville)
 - **Administratrice générale des biens adjointe:** Bedéline Etoba (Owando)
 - **Conseiller à la liturgie et à la spiritualité:** Paul Auguste Ganga (Brazzaville)
 - **Conseiller aux affaires économiques et à la solidarité:** Uliriche Matingou (Ouessou).
- A signaler que la confrérie cardinal Emile Biayenda est présente à Et-souali, dans le diocèse de Gamboma, depuis le 26 octobre dernier.

Paul Auguste Ganga

Conseiller à la liturgie et à la spiritualité

PROGRAMME DES FESTIVITES DU 65^e ANNIVERSAIRE DE L'ARCHICONGRERIE DU SAINT-ESPRIT DU CONGO

Allant du 1^{er} au 29 décembre 2025

- **Du 1^{er} au 9 décembre:** Neuvaine dans les paroisses;
- **Mercredi 10 décembre:** Récollecion du Temps de l'Avent;
- **Samedi 13 décembre:** Don de sang;
- **Du 15 au 22 décembre:** opération salubrité;
- **Du 23 au 24 décembre:** Rencontre sportive (Ndzango);
- **Jeuudi 25 décembre:** Célébration de Noël dans les paroisses
- **Vendredi 26 décembre:**
 - * Arrivée des délégations des diocèses à Brazzaville,
 - * Tenue du Conseil national avec pour ordre du jour: Adoption du règlement intérieur; du programme d'activités 2025-2026 ainsi que le budget exercice 2026.
- **Samedi 27 décembre:**
 - * En matinée, conférence-débat sur l'histoire de l'Archiconfrérie;
 - * Dans l'après-midi, procession mariale dont le départ est prévu à la paroisse Notre-Dame des victoires de Ouenzé avec pour itinéraire l'avenue de France, rond-point Poto-Poto, école de la Mfoa et le point de chute, la Cathédrale Sacré-Cœur;
- **Dimanche 28 décembre:** En la fête de la Sainte Famille, célébration eucharistique, suivi d'un repas communautaire;
- **Lundi 29 décembre 2025:** Retour des délégations dans leurs diocèses respectifs.

Pour l'aumônier national
Père Pierre BILONGO

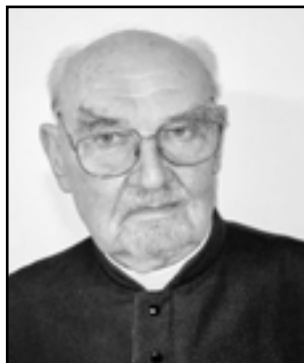
Pour le Bureau exécutif
Gérard MISSAMOU, président

TEMOIGNAGE

Le père Stefan Wal était proche des jeunes et aimé de tous

Le père Stefan Wal, missionnaire admirable au Congo, fut pour moi comme un véritable père. Il a été mon premier curé de stage en 1998, lorsque Mgr Ernest Kombo (paix à son âme) sentant alors approcher le moment de retourner dans son pays natal, la Pologne, après tant d'années de service au Congo, notamment à Gamboma, Ngo et Mpouya; m'avait envoyé de Ngo auprès de lui à Mpouya. J'attendais à cette époque le moment venu pour voyager et poursuivre mes études de théologie en Espagne.

Pendant les deux mois que j'ai passés à ses côtés, il m'a énormément formé: présider la liturgie de la Parole en l'absence du prêtre, accueillir et accompagner les fidèles, résoudre les besoins pastoraux courants, enregistrer les sacrements, recevoir les intentions de messe, dispenser la catéchèse, encadrer les jeunes servants de messe, les groupes Yamboté et Elisa, la Légion de Marie ainsi que la chorale. Sans oublier l'attention qu'il portait aux malades



Le père Stefan Wal

et ses visites régulières pour les reconforter. C'est également avec lui que j'ai appris à conduire, au point que je pouvais aller puiser de l'eau au fleuve Congo ou à la rivière Ngalessa avec la petite Suzuki rouge. Il m'a aussi initié à la fabrication du pain, une activité qui devint plus tard une petite source de revenus pour couvrir les besoins quotidiens de la paroisse: nourriture, hosties, vin de messe, bougies, etc. Il était très proche des jeunes et profondément aimé de tous à Mpouya.

Quelques temps après (environ deux mois), il nous a quittés pour retourner définitivement en Pologne. Je me souviens encore de la profonde tristesse qui avait envahi nos cœurs en voyant partir ce pasteur tant apprécié. Nous sommes restés environ six mois sans prêtre, hormis l'abbé Marcel Ndouniama, curé de Ngo à l'époque, qui venait de temps en temps célébrer la messe. Heureusement, en 1999, Mpouya a reçu le père José Louamba pour succéder au père Stefan comme curé. Mes condoléances à sa famille, à la famille diocésaine de Gamboma à travers son évêque, Mgr Urbain Ngassongo, ainsi qu'aux missionnaires de son pays qui continuent d'œuvrer dans notre diocèse et au Congo. Qu'il repose en paix!

Abbé Aimable RUNYANGE

Prêtre du diocèse de Gamboma en mission pastorale en Espagne

IV^{EME} DIMANCHE DE L'AVENT, ANNEE A

Jésus naîtra de Marie, accordée en mariage à Joseph, fils de David

Textes: Is 7,10-16; Ps 23(24); Rm 1,1-7; Mt1,18-24

Frères et sœurs,

Nous voici au quatrième dimanche de l'Avent, dans quelques jours, nous allons vibrer avec ferveur à la célébration de la fête de Noël. La promesse faite le jour de l'Annonciation va bientôt se réaliser. Il s'agit pour nous de découvrir la profondeur de ce beau mystère de Jésus qui se fait homme et qui vient camper parmi nous. De la promesse, nous arrivons à l'accomplissement.

Dans la première lecture, le prophète Isaïe annonce un signe qui dépasse la logique humaine, un signe pour le roi Achaz: «Voici que la jeune femme est enceinte, elle enfantera un fils et on l'appellera Emmanuel» (Is 7,14). Pour Saint Irénée de Lyon, ce ne serait pas un signe si la conception n'était pas divine; c'est autant dire que même lorsque nous doutons et refusons de voir, Dieu propose un chemin de salut. Ce signe nous rappelle que la présence de Dieu peut surgir dans des situations ordinaires et dans les fragilités humaines.

Par ailleurs, Joseph que nous présente l'évangile, est un homme juste et bon à la douceur encline. Il est dans une situation difficile. Plutôt que de condamner Marie, il fait preuve de confiance et de miséricorde.

Saint Joseph demeure un modèle dans nos sociétés. Pour Saint Jean Chrysostome, Joseph était juste non seulement selon la loi, mais aussi par l'amour de l'homme. Joseph nous montre que la justice de Dieu consiste à accompagner et accueillir le mystère de Dieu avec un cœur ouvert même sans tout comprendre.

Dans la deuxième lecture, Paul affirme que Jésus est issu de David selon la chair et Fils de Dieu selon l'Esprit (Rm 3,1-4). Saint Léon le Grand résume en disant vrai Dieu et vrai homme. Cette double dimension révèle que l'incarnation est non seulement un fait historique mais aussi une vérité qui transforme notre humanité, en lui donnant accès à la vie divine. Pour Sainte Thérèse de Lisieux, la foi passe par la simplicité et la confiance totale. Elle affirme que la grandeur d'âme consiste à faire de petites choses avec un grand amour. Elle nous enseigne que Dieu se vit dans les actes ordinaires, les petites choses de tous les jours. Et que chaque acte participe à la réalisation du royaume. Ce quatrième dimanche nous rappelle que Noël n'est pas seulement un événement passé, mais il est aussi présent dans notre vie quotidienne. Saint Athanase affirme que Dieu s'est fait homme pour que l'homme devienne capable de Dieu. Nous sommes appelés à l'instar de Marie et Joseph ainsi que Sainte Thérèse, à accueillir Dieu dans notre vie ordinaire, à manifester sa présence par bonté, patience et charité.

En ce dimanche, ouvrons nos cœurs pour reconnaître Emmanuel Dieu avec nous et laissons sa présence transformer notre vie, notre société et notre famille. Noël est donc une occasion qui nous est offerte pour vivre l'ordinaire de manière extraordinaire en accueillant Emmanuel dans nos cœurs.

Amen!

Abbé Ander KETIKETI

Curé de la paroisse sainte Thérèse de Ngambio

DIOCESE DE NKAYI

NOTE CIRCULAIRE

À l'attention de tous les fidèles, les prêtres, les personnes consacrées, les responsables paroissiaux et diocésains des mouvements d'apostolat des départements administratifs de Nkayi, Bouenza et Lékoumou

Objet: Ordination épiscopale de l'évêque coadjuteur de Nkayi

Suite à la réunion du Conseil épiscopal tenue le lundi 8 décembre 2025 en la solennité de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, présidée par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, il a été décidé de la date de l'ordination épiscopale de Mgr François Hallyday Mbouangu, nommé évêque coadjuteur. Ainsi, nous avons la joie de vous annoncer que la messe solennelle de l'ordination épiscopale aura lieu le dimanche 15 février 2026 à Madingou.

Dans l'attente de la communication des autres dispositions pratiques, nous invitons l'ensemble du peuple de Dieu à porter dans la prière Son Excellence Mgr François Hallyday Mbouangu, ainsi que tous les acteurs engagés dans la vie et la mission de notre diocèse. Nous vous invitons à porter cet événement dans la prière, à vous tenir disponibles pour les responsabilités à venir, et à mobiliser les communautés dans un esprit de communion, de service et de joie ecclésiale. Fraternellement!

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS

Secrétaire chancelier



ECONOMIE

Le CNEF dresse un bilan macroéconomique encourageant pour 2025

Le Comité national économique et financier du Congo (CNEF) a organisé, le lundi 8 décembre 2025 à Brazzaville, sa dernière session ordinaire de l'année. Elle a été consacrée à l'examen de la conjoncture économique internationale, sous régionale et nationale au titre du troisième trimestre de l'année 2025, dans un contexte où l'économie du pays «*pour-suit une trajectoire encourageante, mais encore fragile*», selon le ministre de l'Economie Christian Yoka, président dudit Comité.



Ludovic Ngatsé et Christian Yoka entourés des membres du comité

Il ressort des conclusions du CNEF, une amélioration de l'activité économique au troisième trimestre de l'année 2025. Selon les experts, cette augmentation a été impulsée par la poursuite des investissements dans le secteur pétrolier et la bonne tenue des activités du secteur hors pétrole. L'activité économique, selon les estimations de la BEAC, devrait se consolider avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel qui se situerait cette année à plus de 2,8 %, contre plus de 1,5 % en 2024. L'inflation devrait demeurer proche de la norme communautaire de 3 %, contre 3,1 % en 2024, en lien

avec la hausse des prix de certains produits alimentaires et les perturbations dans la fourniture de l'énergie. Pour les différents modes de financement de l'économie congolaise, le Comité a reconnu une progression de 27,9 % de l'encours des crédits bruts accordés par les banques, soit 1.816,4 millions de francs CFA au 31 août 2025 et une hausse des créances en souffrance s'élevant à 15,7 %, soit 264,8 milliards de francs CFA. Le président du Comité a rassuré que «*le retour du pays sur les marchés financiers internationaux est une opération qui renforce la crédibilité et ouvre des nouvelles perspectives tout*

en nous engageant à maintenir un haut niveau de discipline et de transparence dans la gestion des finances publiques». Les travaux du CNEF ont connu la participation de Ludovic Ngatsé, ministre de l'Economie, du plan et de l'intégration régionale et par visioconférence de Yvon Sana Bangui, gouverneur de la BEAC, Michel Dzombala, vice-gouverneur, Marcel Ondélé, secrétaire général de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et Mme Jacqueline Adiaba Nkembe, présidente de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF).

Philippe BANZ

FORÊTS

Le module de fiscalité du SIVL, pour optimiser les recettes

C'est au nom du Premier ministre que la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, a lancé le vendredi 5 décembre 2025, à Brazzaville le module de fiscalité du système informatisé de vérification de la légalité du bois (SIVL). En présence du ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, Christian Yoka, et du chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne (UE) au Congo, Nilson Torben.



Rosalie Matondo entourée de Christian Yoka et de Nilson Torben

Le Congo a signé le 17 mai 2010 avec l'UE l'accord de partenariat volontaire sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV-FLEGT). Le SIVL intègre bien ce cadre. Il permet aux acteurs du secteur forestier, une gestion efficace et efficiente des données de la fiscalité, de la légalité et de la traçabilité. En matière de fiscalité forestière, le SIVL est désigné dans les lois de finances du Congo depuis 2022 comme un outil des déclarations aux revenus des activités du secteur forestier. C'est dans ce contexte que le module de fiscalité a été conçu. A travers ce module, le Gouvernement se dit déterminé à créer un environnement fiscal plus transparent, plus simple et plus sécurisé. Le SIVL est constitué de 17 modules, regroupés en trois composantes: la fiscalité, la traçabilité et la légalité. Il faut retenir que la composante fiscalité concerne la captation des taxes forestières. Au delà de la dimension institutionnelle, a dit le directeur des systèmes d'information (DSI) au ministère des Finances, Kena Elenga Ngaporé, le SIVL «*est un système informatique robuste, conçu pour accompagner durablement la transformation digitale de l'Etat. Ce module de fiscalité va permettre de suivre chaque lot de bois depuis la forêt jusqu'à l'exportation. Un module*

capable de générer, calculer et contrôler les obligations financières. Ceci dans ce but: seul le bois légal entre dans la chaîne de traçabilité», a-t-il expliqué. Entièrement hébergé au Congo, dans les data center du ministère des Finances à Brazzaville et à Pointe-Noire, le SIVL est un système qui fonctionne en interconnexion avec toutes les directions générales du ministère des Finances et les systèmes des opérateurs forestiers. Ce module répond à une priorité nationale qui est la sécurisation et la modernisation des ressources publiques, a renchérit le directeur des systèmes d'information. Le représentant de la délégation de l'UE, Nilson Torben a signifié que l'aboutissement de ce module est la preuve de la maturité et de l'efficacité du partenariat forêt qui lie l'UE au Congo. «*La légalité n'est plus une option, mais une obligation technique et juridiquement contrôlée*», a-t-il dit. Le ministre des Finances a, quant à lui, estimé que le SIVL est un «*véritable levier de modernisation de l'administration publique. Son interconnexion progressive avec les systèmes financiers nationaux permettra de suivre en temps réel les notifications de paiement, les taxes*

collectées et l'ensemble des flux financiers liés au secteur forestier», a-t-il dit. «*Cette innovation renforce de manière significative la sécurisation des recettes de l'Etat, la transparence des opérations et la rationalisation de la dépense publique, objectif essentiel pour la consolidation de nos finances publiques*», a rappelé le ministre Christian Yoka. En lançant ce module, la ministre Rosalie Matondo a remercié la Délégation de l'UE pour son appui à la modernisation de la gouvernance forestière et la transformation de l'économie nationale. Elle a plaidé pour une réforme de la nomenclature budgétaire, visant à refléter toutes les sources de revenus générés par le secteur forestier tant fiscal que parafiscal. «*Notre objectif est clair: visualiser, mesurer et valoriser la contribution réelle du secteur forestier au budget de l'Etat, afin de soutenir les politiques publiques de notre pays*», a déclaré la ministre de l'Economie forestière. L'avenir de la forêt congolaise passe par la légalité, la transparence et désormais par la digitalisation.

E.M.O.

LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Sensibilisation des acteurs non financiers

Le programme SecFin Africa de l'Union européenne, en partenariat avec le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC), a organisé, du 10 au 12 décembre à Brazzaville, un forum régional de sensibilisation des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) consacré aux exigences de conformité en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). L'objectif a été de produire un manuel de sensibilisation des EPNFD et créer une plateforme pérenne d'échanges sur les bonnes pratiques.



Les participants

La rencontre a réuni autorités nationales, institutions régionales et partenaires techniques internationaux autour du renforcement des dispositifs de sécurité financière en Afrique centrale. Plusieurs personnalités, parmi lesquelles Fred Otsoua, directeur général de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF-Congo), Michele Montemurro, coordinateur régional Afrique centrale du programme SecFin Africa, ainsi que Paul Malié, directeur de cabinet, représentant le ministre des Finances, du budget et du portefeuille public ont pris part à la cérémonie d'ouverture. L'Union européenne était représentée par Fedricia Petrucci, au nom du Chef de la délégation, tandis que le GABAC était représenté par Eddy Nguiffeu,

directeur des Etudes et de la prospective, agissant au nom du secrétaire permanent. Cette cérémonie a été marquée par trois discours. Le directeur général de l'ANIF-Congo a souligné «*l'importance stratégique des EPNFD dans la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme*». Il a rappelé que «*ces professions, notamment les notaires, avocats, experts-comptables et agents immobiliers, constituent des acteurs clés du dispositif de vigilance*», conformément aux recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). Au nom de l'Union européenne, Fedricia Petrucci a réaffirmé «*l'engagement constant de l'UE dans la lutte contre les flux financiers illicites, une priorité politique de longue date*». Elle a insisté sur le rôle central du secteur privé et sur «*la nécessité d'une coopération renforcée entre les États, les institutions régionales et les partenaires internationaux*».

Pour sa part, le représentant du GABAC a mis en lumière «*les défis persistants auxquels fait face la sous-région, notamment la faible sensibilisation et les difficultés de mise en conformité des EPNFD*». Il a appelé à «*une application harmonisée des normes internationales et à une coopération opérationnelle plus efficace*». A travers ce forum, les organisateurs ambitionnent de renforcer les capacités des acteurs concernés, d'harmoniser les pratiques et de consolider la résilience des systèmes financiers. Les échanges prévus doivent permettre de faire des EPNFD de véritables partenaires dans la lutte contre la criminalité financière, au service de la transparence économique et du développement durable en Afrique centrale.

Darchevie KETTE BONAZEBI
(Stagiaire)

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale 5005, téléphone (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

«SOCIETE SOCOPEC» SARL

Société A Responsabilité Limitée

En liquidation

Au Capital social de Francs CFA: Six Cent Vingt Millions (620.000.000)

Siège social: 38, Rue Jean-Louis FAUCON, Quartier Tchimbamba

Arrondissement N°01 E.P. LUMUMBA

Boîte Postale: 90

Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs des minutes, par Maître Raymond ASSAH, Notaire, titulaire d'un Office, de résidence à Pointe-Noire, portant «*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire relative à la dissolution de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée «SOCOPEC» S.A.R.L., et en date à Pointe-Noire du 03 Novembre 2025, et d'un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du 03 Novembre 2025, enregistré au Domaine et Timbres en date du 07 Novembre 2025 sous le folio 210/25 N°9612, il a été décidé, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales,*

1-de la dissolution par anticipation de la société à responsabilité limitée ci-dessus dénommée «*SOCOPEC*» S.A.R.L., au capital social de Francs CFA: Six Cent Vingt Millions (620.000.000) et immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro R.C.C.M CG-PNR-01-1995-B12-00209.

-de la mise en liquidation de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée «*SOCOPEC*» S.A.R.L.

- de la nomination des liquidateurs de la société «*SOCOPEC*» S.A.R.L.

2- Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous les numéros CG-PNR-01-2025-D-01641 en date du 03/12/2025.

Fait à Pointe-Noire, le 12 Décembre 2025

Pour Inscription
Maître Raymond ASSAH
Notaire

RECTIFICATIF

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans notre article sur les journées d'évaluation des politiques publiques (La Semaine Africaine n°4312 du 12 décembre 2025, page 10 et à la une du journal), il s'agit plutôt de la «*Première édition des Journées congolaises de l'évaluation*», et non de la «*Deuxième édition des Journées d'évaluation de la gouvernance*». Que les intéressés et nos lecteurs veuillent bien nous excuser pour cette confusion.

COOPERATION MARITIME

Les USA pour le renforcement du partenariat avec le Port autonome de Pointe-Noire

Les États-Unis d'Amérique souhaitent dynamiser leur coopération avec la République du Congo dans le domaine du trafic maritime. Cette volonté a été exprimée le lundi 8 décembre par la Chargée d'affaires de l'Ambassade des États-Unis au Congo, Amanda Jacobson. C'était lors d'une rencontre avec le staff dirigeant du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN).

Au cours des échanges, la diplomate américaine a salué le potentiel économique du partenariat entre les deux pays: «C'est une grande opportunité de constater l'ampleur du potentiel qui existe dans la relation entre les États-Unis et le Congo. Le but de notre visite est d'explorer les possibilités économiques et d'attirer davantage d'investisseurs américains en République du Congo, à l'image de la présence de l'entreprise MINOCO.»

Amanda Jacobson a précisé que cette démarche nécessite d'identifier clairement les défis et les opportunités, notamment à travers des rencontres avec les entreprises américaines déjà installées au Congo.

La coopération pourrait également s'étendre à des volets éducatifs et culturels. «Nous aimerions mettre en place des cours d'anglais pour les jeunes de Pointe-Noire. Nous avons également un projet à Loango, en partenariat avec le ministère de la Culture et du Tourisme», a révélé la diplomate américaine.

Le Directeur Général du PAPN, Séraphin BHALAT, qui a accueilli la délégation américaine, s'est félicité de cette volonté de coopération renouvelée. «C'est un honneur de recevoir cette délégation, même si ce n'est pas une surprise. Nous travaillons depuis longtemps avec les garde-côtes américains, qui nous accompagnent sur les questions de sûreté et de sécurité portuaire»,



Photo de famille du staff dirigeant du PAPN avec la délégation américaine



Pendant la réunion entre les deux parties



Pendant la visite des installations portuaires



La visite s'est déroulée dans une ambiance bon enfant

a-t-il déclaré. Le DG du Port Autonome de Pointe-Noire a également rappelé que des échanges techniques ont déjà eu lieu: «L'année dernière, nous avons

été invités en Louisiane, en Floride et à Miami par une entreprise d'envergure impliquée dans la gestion de grands ports fluviaux et maritimes. Cette rela-

tion peut encore être renforcée pour dynamiser la coopération économique entre les États-Unis et notre pays le Congo.»

La Chargée d'affaires améri-

caine a interrogé le Directeur général du PAPN sur plusieurs points stratégiques notamment: l'existence de projets de partenariats public-privé en cours; les

défis et opportunités influençant la compétitivité régionale du Port et les projets gouvernementaux visant à améliorer les infrastructures et la sécurité maritime.

Le Directeur Général du Port Autonome de Pointe-Noire a répondu à ces préoccupations en présentant les priorités du Port en matière de modernisation, d'attractivité et de sécurité.

À l'issue de la réunion, la délégation américaine a effectué une visite des principales infrastructures du PAPN, dont le quai multifonctions et le terminal à conteneurs au quai G4 de Congo Terminal.

Cette visite marque une nouvelle étape dans la coopération entre les États-Unis et le Port autonome de Pointe-Noire, et ouvre la voie à de potentielles initiatives économiques, logistiques et éducatives.

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers en cours cette procédure concerne les immeubles suivants:

INSERTION LEGALE

N° 165/2025/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

N°	N° de Réquisitions	Références cadastrales				Quartiers	Arrondissement/ Département	Requérants
		Sections	Blocs	Parcelle	Superficies			
01	N°9565 du 21/05/25	G	16	5	175,43 m²	8.Rue Jacques Bankaintes (ex rue condorcet)	Bacongo	Société ALATEM HOLDING
02	N°9785 du 08/09/25	BK	57	2 bis et 3	406,78 m²	8. avenue Bayo	Madibou	Enfants LOUMOUAMOU MIENANDI MOUKETO Marie Rose
03	N°9596 du 04/06/25	AS2	205	10	400,00 m²	3. Rue Jean Gilbert (Qtier Moussosso)	Madibou	GNACADJA BOUMBA GNALI Lessik' Noutété Adéleyé
04	N°9920 du 11/11/25	BK	161(ex 7)	17	399,12 m²	Rue Gabriel Bouétout(Q Mbouono)	Madibou	NIANGOU Eliane
05	N°9862 du 14/10/25	AS2 5ex AR)	89	4(ex 29 bis	568,08 m²	10. Rue Moussounda Jean Pierre Q Mayanga	Madibou	MPIERE NGOUAMBA AMBILA Rudy Stephen
06	N°9861 du 14/10/25	AR/2(ex AS)	39	2(ex 5)	412,61 m2	5. rue Joseph Mapouata (Q Sangolo)	Madibou	MPIERE NGOUAMBA AMBILA Rudy Stephen
07	N°9835 du 01/10/25	G	95	4(ex 3)	153,63 m2	127 bis, rue Ibara Joseph	Bacongo	KAMBA André
08	N° 9856 du 10/10/25	G	45	5(ex3)	142,90 m²	26. Rue Nzoungou (ex Voltaire)	Bacongo	MAKOSSO DOCIEMOT Geze Vlady Perfina
09	N° 9677 du 22/07/25	F	76	12	343,76 m²	37 bis.Rue Boutsari	Bacongo	NDEKO Serge Marie Aimé
10	N° 9606 du 12/06/25	/	/	/	344,60 m²	Rue Okieli Ambendet (Qtier Université Denis Sassou N.)	Kintélé	ANINIVOUEDE Alida Destiné
11	N° 33636 du 30/05/25	P13C	79	18	360,00 m²	45 Rue Embingou (Qtier cité des 17)	Mfilou	EBOMOUA Angèle
12	N° 9600 du 20/06/25	/	/	/	1246,68 m²	Village Sia-Sia district de kinkala	Pool	MALONGA NZONZI Patrice
13	N°9926 du 14/11/25	PA	15	6	752,08 m²	167-169 Rue Albert Mampiri (Q Batignolles)	Moungali	EL HAGE Mustapha
14	N° 9685 du 25/07/25	F	156	6	166,01 m²	142 bis, rue Jolly (Qtier Kongo)	Bacongo	BILONGO MONAMPASSI Jacqueline & LOKO épouse ALLET Jeanne
15	N° 9771 du 02/09/25	C2	52(ex 48)	33(ex 13)	191,18 m²	73. Rue Samba Marius (ex Alphassa)	Bacongo	MATSOUELE NZONZI Gloire & GOMBESSA Lielle-Normande Ravie-Mlireine
16	N° 9747 du 19/08/25	B2	173	12	365,04 m²	6.Rue Hinda (Qtier Diata)	Makélékélé	PATHA Fernand Gilson
17	N° 7895 du 05/04/24	/	/	/	321,67m²	Avenue Albert Samba (Q Itsali)	Mfilou	AMEGBOH MESSANVY Guy
18	N° 9855 du 10/10/25	B2	112	9(ex 209 & 210)	740,42 m²	1. Rue Ndzabana Jadot (Qtier Diata)	Makélékélé	IMPACT CENTRE CHRETIEN
19	N° 9407 du 14/03/25	AK	16	03	329,59 m²	4 bis, Avenue de la paroisse (Q Mpiere-Mpiere)	Mfilou	MBOUKOU BIKOYI Véronique
20	N° 7911 du 17/04/24	/	/	/	791,16 m²	Rue Bazebizanza Angèle (Q Mayanga-Bikakoudi)	Madibou	Congregation des Soeurs Servantes Réparatrices du Sacré Cœur de Jesus
21	N° 9896 du 29/10/25	C2	90	3bis	315,58 m²	222 bis, Rue Pasteur Fila Joel (ex Ball) Q Mpissa	Bacongo	NZOMI BIKOUTA Laurent Yonel Kern
22	N° 9221 du 16/12/24	AP	123	17(ex54)	425,28 m²	54 Rue Nkonda (Mfilou)	Mfilou	EGLISE NEO APOSTOLIQUE
23	N° 9864 du 14/10/25	F	7	16&17 (ex 7&8)	380,25 m²	55. rue François Niamankessi	Bacongo	KYMBASSA KAYA Rock Modeste
24	N° 9887 du 23/10/25	/	/	/	444,74 m²	Quartier 809 Kombé(Zone Mayala-Lascopa)	Madibou	MENATSOUBALOKO Merveille Christie
25	N° 9859 du 13/10/25	A3	25	20	170,00m²	51 bis, Rue Massembou Loubaki Quartier Ngougouoni	Makélékélé	LOEMBA SYMB Anih Madrice
26	N° 9853 du 09/10/25	E	108(ex 52)	7 bis	177,35 m²	31 Rue Félix Tchikaya(ex Rue Lamy (Q Nkèoua)	Bacongo	DOGBE Gloire Lady Murielle
27	N° 9949 du 07/11/24	/	/	/	800,50 m²	Nganga Lingolo (Q Lousséké) sous-préfecture de Goma tsé-tsé	Pool	MILEBE BOUANGA Christopher p.N & MILEBE MBOYO Thésia Bernadina Promesse
28	N° 9704 du 08/08/25	/	/	/	507,77 m²	14. Rue Moutima Guillaume quartier Kitsana	Madibou	BASSOUMBA Argan Duc Jharde
29	N° 9558 du 20/05/25	/	/	/	2497,0832 m²	Quartier Yalavounga commune de kinkala	Pool	MOUSSOUNDI Henriette
30	N° 9876 du 21/10/25	C	13	3	275,30 m²	266.Rue Mère marie	Bacongo	NKOUNKOU Ernest
31	N° 9903 du 14/10/24	F	50	13(ex 11bis)	380,35 m²	75. rue Félix Tchicaya/ex rue Lamy	Bacongo	ZINGAT MAKOSSO née NDACHINGAM Berthe Pascaline
32	N° 9640 du 30/06/25	/	/	/	800,00 m²	Quartier Case Barnier	Mfilou	KIMBEMBE Roland
33	N° 9804 du 17/09/25	C3	236	15	172,75 m²	2303 bis Rue Mayoma Gabriel	Makélékélé	MAPOUKA YENGO Marckesie Serannie
34	N° 9847 du 06/10/25	B2	17	9	187,70 m²	7 Avenue Mpiaka	Makélékélé	NGAMOUYI Austève Xavier
35	N° 9863 du 14/10/25	B2	147	1(ex 656-657)	924,26 m²	35. Avenue 5 Février (Diata)	Makélékélé	SOCIETE KOMA
36	N° 9844 du 03/10/25	/	/	/	1000,00 m²	Quartier Kombé Lascopa	Madibou	NKOUA Grâce Joël
37	N° 9921 du 13/11/25	G	8	7(ex 8)	241,08 m²	3. Rue Matoua André (ex Montaigne)	Bacongo	FAYAD Fawzi
38	N° 9860 du 14/10/25	/	/	/	19895,08 m² soit 2ha	Quartier Madidi commune Kinkala	Pool	BYANI Léandry Brenez D L
39	N° 4506 du 19/09/18	BI	89	16	380,45 m²	Ngoko	Madibou	NGANGA Justin Claris et Enfants
40	N° 7294 du 04/04/23	/	/	/	383,79 m²	Impasse Quartier Kibina	Madibou	NAMBOU Barice
41	N° 9666 du 16/07/25	G	122	2	345,80 m²	44. Rue Mangounza ex Surcouf	Bacongo	MAYINDU Kiyenika Désiré
42	N° 9846 du 03/10/25	C3	70	6	324,12 m²	1748. Avenue de L'OUA(Qtier Niana Sita Dia-Tsola)	Makélékélé	Enfants MITSIA MOUKAMBOU Antoine
43	N° 9762 du 28/08/25	/	/	/	571,60 m²	Kintélé (quartier Cardinal Emile BIAYENDA) Commune de Kintélé	Pool	NGASSIE Rosia Cornely Dorlych
44	N° 9587 du 30/05/24	/	/	/	11.053,00 m² soit 1ha 10 are 53ca	Village Nsomo. District de Kinkala	Pool	Enfants KOUTEKISSA Keshia et Shana
45	N° 32320 du 05/08/24	M	/	/	399,98 m²	Quartier Gaston Pouiloulou Commune de Kintélé	Pool	ODZAGA Thérèse
46	N° 9414 du 18/03/25	/	22	13	200,00 m²	Rue Nganongo Marcel Q case Barnier	Mfilou	BOUNGOUANZA Juste-Quentin
47	N° 9415 du 18/03/18	/	29	9 & 10	800,00 m²	Rue Locko Antoinette, (Qtier Case Barnier)	Mfilou	BOUNGOUANZA Juste-Quentin
48	N° 9416 du 18/03/25	/	21	10	400,00 m²	Rue Okoundou Depaul case Barnier	Mfilou	IVOUNDA NGANDZIE Princia Cornelia
49	N° 9542 du 12/05/25	BI	112	2	651,97 m²	10. Rue Miémoukanda Emmanuel	Madibou	Enfants BITSINDOU
50	N° 9779 du 05/09/25	/	/	/	294,28 m²	Rue Samba Albert (Qtier Kombé)	Madibou	MIENANTIMA NTOUMIA MPOUNGOU Christ Franchidel
51	N° 9954 du 25/11/25	E	104	2bis	176,97m²	34. Rue Maurice Louamba (ex rue Bergère)	Bacongo	TSIAKAKA René Prince
52	7941 du 02/05/2024	B2	157	4	182,00m²	32 Rue Mossendjo (Diata)	Makélékélé	MAKIONA KIDIMBA Miguel Beni

Aimé Carl Stédy DIATOU
Inspecteur des Impôts
Chef de Bureau

ANNONCE LEGALE

OFFICE NOTARIAL Maître Raymond ASSAH

Office sis derrière la Bourse du travail, à côté de l'ancien site de l'Ecole Africaine de Développement (EAD), boîte postale 5005, téléphone (242)05.553.15.07/06.675.15.15, Pointe-Noire.

«SOCIETE OXYVIE» SARL

Société A Responsabilité Limitée
Au Capital social de Francs CFA: Cent Millions (100.000.000)
Siège social : 103, Avenue Denis LOEMBA, Quartier Centre-ville
Arrondissement N°01 E.P. LUMUMBA
Pointe-Noire, République du Congo.

Suivant acte sous seing privé reçu aux rangs des minutes, par Maître Raymond AS-SAH, Notaire, titulaire d'un Office, de résidence à Pointe-Noire, portant «Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte relative à l'immatriculation de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée «OXYVIE» S.A.R.L., et en date à Pointe-Noire du 21 Juillet 2025, et d'un acte reçu par ledit Notaire en date à Pointe-Noire du 21 Juillet 2025, enregistré au Domaine et Timbres en date du 04 Août 2025 sous le folio 144/6 N°6010, il a été décidé, conformément aux lois en vigueur en matière de sociétés commerciales,

1-de la cession et acceptation du changement des associés de la société «OXYVIE» SARL.

-du changement de la forme juridique de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée «OXYVIE» S.A.R.L., au capital social de Francs CFA: Un Million (1.000.000) et immatriculée initialement au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, sous le numéro R.C.C.M CG-PNR-01-2025-B-00507.

-du changement du siège social de la société à Responsabilité Limitée, ci-dessus dénommée «OXYVIE» S.A.R.L.

- de la nomination du nouveau Directeur Gérant de la société «OXYVIE» S.A.R.L.

2- Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous les numéros CG-PNR-01-2025-B-00507 en date du 06/08/2025.

Fait à Pointe-Noire, le 09 Décembre 2025

Pour Inscription
Maître Raymond ASSAH
Notaire

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville Brazzaville.

Tél : (00242)04.418.20.81/06540.59.45, B.P : 15.244

E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

République du Congo

ANNONCE LEGALE
CONSTITUTION

«BETHESDA»

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS DE FRANCS CFA

SIERGE SOCIAL : 141, RUE MBETIS, OUENZE, BRAZZAVILLE

RCCM : CG-BZV-01-2025-B50-00045

REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique établi par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 27 novembre 2025, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 1er décembre 2025, sous Folio 210/37, numéro 6606, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme Sociale: Société Civile Immobilière (S.C.I.) ;

Objet social: La société a pour objet au Congo :

- La gestion immobilière ;

- L'acquisition, par tous les moyens de droit, de tous immeubles bâtis et non bâtis, ruraux et urbains, en vue de leur exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et constructions s'il y a lieu ;

- La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises pouvant se rattacher à cet objet pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère essentiellement civil de la présente société.

Dénomination sociale: «BETHESDA» ;

Siège social: 141, rue Mbetis, Ouenzé, Brazzaville, République du Congo ;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation ;

Capital Social: DIX MILLIONS (10.000.000) de FRANCS CFA, divisé en mille (1000) parts de dix

mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 1000, entièrement libérées par les associés ;
Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 27 novembre 2025 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 1er décembre 2025, sous folio 210/38, numéro 6607, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont, intégralement, été libérées par les associés ;
Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 27 novembre 2025, Madame IBOVI HADDOUCE Claude Hergotte, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désignée en qualité de gérante ;
Immatriculation au RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 04 décembre, sous le numéro CG-BZV-01-2025-B50-00045.

Fait à Brazzaville, le 09 décembre 2025

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

RECTIFICATIF
A L'ANNONCE LEGALE
N°154/156/157

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC / DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES /DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE / DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
33	N°7598 du 06/10/22	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 1250, 00 m2	Village Nganga Lingolo (quartier Ndala)	Pool	MANKASSA Yvon Cyriaque Kerida

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
33	N°6969 du 06/10/22	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 1250, 00 m2	Village Nganga Lingolo (quartier Ndala)	Pool	MANKASSA Yvon Cyriaque Kerida

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
31	N°9192 du 27/11/24	Section :AD4, bloc : 19, Pile : 2, Sup : 238, 89 m2	Rue Batanga Prosper (quartier Mafouta)	Madibou	MALAMOU Alain Roland

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
31	N°4090 du 18/10/17	Section :AD4, bloc : 19, Pile : 2, Sup : 238, 89 m2	Rue Batanga Prosper (quartier Mafouta)	Madibou	MALAMOU Alain Roland

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
20	N°9170 du 30/09/24	Section : AK, bloc : 180, Pile : 10, Sup 308,17 m2	16, AV cardinal Emile Biayenda ex rue Vindza n°17	Mfilou	MOUANGA BONAZEBI Jean

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
20	N°9145 du 13/09/24	Section : AK, bloc : 180, Pile : 10, Sup 308,17 m2	16, AV cardinal Emile Biayenda ex rue Vindza n°17 (quartier Massina)	Mfilou	MOUANGA BONAZEBI Jean

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
12	N° 9218 du 13/12/24	Section : C ; bloc : 75, Pile : 16(ex 792), Sup : 266,11 m2	792 Av, Simon Kimbangu	Makélékélé	MPASSI Edith

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
12	N° 7264 du 16/03/23	Section : C ; bloc : 75, Pile : 16(ex 792), Sup : 266,11 m2	792 Av, Simon Kimbangu	Makélékélé	MPASSI Edith

AU LIEU DE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
12	N° 7206 du 09/02/23	Section : BH2 bloc : 42, Pile : 08, Sup : 153,25 m2	Avenue Sébastien M(Q Massissia la cave)	Madibou	BITCHINDOU Brice

LIRE :

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis /Département	Requérants
12	N° 7152 du 13/01/23	Section : BH2 bloc : 42, Pile : 08, Sup : 153,25 m2	Avenue Sébastien M(Q Massissia la cave)	Madibou	BITCHINDOU Brice

AU LIEU DE :

30	N°9676 du 21/07/25	Section :BH2, bloc :55 ; Pile : 3; Sup :405, 86 m2	Avenue Nséndé Daniel (Q Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
----	--------------------	--	------------------------------------	---------	-----------------

LIRE :

30	N°9676 du 21/07/25	Section :BH2, bloc :55 ; Pile : 3; Sup :405, 86 m2	40, Avenue Nséndé Daniel (Q Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
----	--------------------	--	--	---------	-----------------

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière

Pour l'Insertion légale
Le chef de Bureau, Aimé Carl Stédy DIATOU

Fait à Brazzaville, le 10 décembre 2025

SANTÉ

De nouveaux dirigeants dans trois hôpitaux ponténégrins

Le ministre de la Santé et de la population, le Pr Jean Rosaire Ibara, a présidé le samedi 6 décembre 2025 à Pointe-Noire, les cérémonies officielles de passation de consignes entre directeurs généraux entrants et sortants des hôpitaux généraux de Loandjili, 4^e arrondissement, et Adolphe Sicé ainsi que de l'hôpital de référence de Tié-Tié (dans le 3^e arrondissement). Trois établissements sanitaires qui amorcent ainsi une nouvelle phase de gouvernance.

À l'hôpital Adolphe Sicé, Lézin Cyriaque Goubakouly succède à Lambert Chakirou, appelé à d'autres fonctions. Tandis qu'à l'hôpital général de Loandjili, Casimir Ondonda remplace Sidonie Plaza, commis à de nouvelles responsabilités. Et à l'hôpital de référence de Tié-Tié, Jean Victor Mambou remplace Casimir Ondonda, dorénavant à l'hôpital général de Loandjili. Ils ont été nommés par décret présidentiel du 3 novembre 2025. Dans son adresse, Casimir Ondonda a souligné que cette transition marque «le début d'un nouvel élan», au-delà d'une simple succession administrative. Pour lui, la continuité de l'État



Le ministre Jean R. Ibara signant le procès-verbal de passation de consignes à l'hôpital de Tié-Tié

exige l'amélioration de la qualité des soins, le respect de la dignité des patients et la protection de la vie humaine. Il a annoncé un diagnostic rapide de la structure dont il a désormais la charge de diriger: «Les points faibles feront l'objet d'un plan d'aménagement. Nous devons rétablir rapidement la confiance entre la population, le staff dirigeant et les travailleurs. Le staff n'est pas un lieu de pèlerinage; seule l'action compte», a-t-il exhorté.

Jean Victor Mambou, quant à lui, a affiché une ambition claire: «Nous ferons de l'hôpital de référence de Tié-Tié un modèle d'excellence hospitalière et de gestion vertueuse, en phase avec la politique de santé publique voulue par le Président de la République.»

Le ministre de la Santé, en les installant, a évoqué les exigences de bonne gouvernance. Le ministre Jean

Rosaire Ibara a insisté sur la gestion rigoureuse des ressources humaines et financières. Il a rappelé que les recettes internes doivent être utilisées pour faire évoluer les établissements, tandis que les grandes réalisations relèvent de la subvention de l'État.

Le ministre de la Santé a invité à une véritable culture de redevabilité. «Le respect de la chose publique et des collaborateurs est impératif. Les partenaires sociaux doivent accompagner l'action, et non multiplier des revendications parfois infondées. Ensemble, vous devez trouver les solutions», a-t-il dit.

La signature des procès-verbaux et la remise des attributs de commandement aux nouveaux directeurs généraux ont clos cette série de cérémonies.

Jessica KINANI

SANTÉ

L'O2CD en campagne de vulgarisation sur la charte du patient

L'observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD) a organisé le 27 novembre 2025, au siège de la CAPPED à Brazzaville, un atelier de vulgarisation de la charte du patient et des usagers des services de santé. Il a été placé sous la direction de René Ngouala, président de l'O2CD.

Ce référentiel encore en projet, qui encadre les droits et devoirs du patient a été conçu par l'O2CD. «Déposée sur la table du Gouvernement depuis décembre 2024 pour signature, la charte du patient n'étant pas encore signée, elle peut être vulgarisée, parce que si nous attendons sa promulgation, le temps sera imparti pour sa vulgarisation, selon les conseils des bailleurs de fonds, d'où cette sensibilisation», a laissé entendre Mr Fanol, chargé des relations avec les comités de santé au sein de l'O2CD.

Pour le président de l'O2CD, cet outil est comme une «église au milieu du village» entre le professionnel d'un côté et l'usager de l'autre. «Il s'agit à travers cet atelier, de prendre la mesure de la qualité de ce document. Cela se passe presque sous d'autres cieux. Ce serait une bonne chose pour nous également de s'arrimer à la modernité», a expliqué René Ngouala.

Cette charte de 17 articles est subdivisée en trois chapitres: les dispositions générales, les droits et devoirs du patient et autres usagers des services de santé. Au Congo, les droits des patients sont garantis par la Constitution du 25 octobre 2015. La charte du patient découle aussi de la loi de mai 1988 instituant un code de



L'assistance pendant l'atelier de vulgarisation

déontologie des professionnels de la santé et des affaires sociales. L'article premier de cette charte stipule que «le patient a droit au libre choix de son médecin traitant évoluant dans le secteur public ou privé sous réserve de la disponibilité du médecin. Toutefois, ce libre choix peut être limité par la nature de la couverture d'assurance maladie universelle (CAMU)». S'agissant des devoirs du patient, l'article 15 précise que «le patient, pendant son séjour en milieu hospitalier, a le devoir, entre autres, de s'informer sur le règlement intérieur; respecter les heures autorisées dans le service; respecter le personnel de la formation sanitaire; respecter la durée du traitement des médicaments prescrits et leur posologie, etc.»

Cet atelier a permis aux participants, une vingtaine, majoritairement le corps médical, de s'approprier la charte, qui, une fois signée, va guider les malades dans les centres de santé pour une bonne prise en charge sanitaire. Le Dr Pérès Malia, exerçant à

l'hôpital de Talangaï, a apprécié cette initiative. Pour lui, la charte du patient ou du malade est un document très important qui définit la conduite du malade dans les services hospitaliers. «Dans ce document on trouve des articles qui encouragent le droit à la santé du patient et également les articles qui rappellent les devoirs de ce dernier. C'est donc un atelier important pour le corps soignant que nous sommes», a-t-il dit.

Cette charte n'influence en aucun cas le fonctionnement des services sanitaires, mais elle est un élément complémentaire pour la bonne tenue des structures sanitaires. «La charte du patient ne vient pas abolir le règlement intérieur de l'hôpital. Une fois promulguée, cette charte pourra se marier avec le règlement intérieur de l'hôpital pour le bon fonctionnement des services», a dit le Dr Pérès Malia.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE



La Délégation de l'Union européenne à Brazzaville recrute: un(e) Employé(e) Comptable

< contrat à durée déterminée de 2 ans au maximum>

L'avis de vacance complet est disponible sur le site officiel:

https://www.eeas.europa.eu/delegations/congobrazzaville_fr (Opportunités / Postes vacants)

Date limite d'envoi des candidatures: 23/12/2025 à 12h00

Seul(s) les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s



La Délégation de l'UE promeut l'égalité des chances et applique une politique de recrutement inclusive et non discriminatoire.

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire en la résidence de Brazzaville

35, avenue de Auxence ICKONGA, 1^{er} étage immeuble IWANDZA (Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.

Boîte Postale: 1674, Tél: (+242) 05 536.17.98/06 665.34.83
E-mail: officenotarial.moungouengue@gmail.com

REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION HORIZON

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social: CASE J 326 BIS, OCH MOUNGALI III, Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique dressé à Brazzaville en date du Seize novembre deux mil vingt-cinq, enregistré le 19 novembre 2025, sous folio 202/10 et numéro 5646 à la recette d'impôts de Poto-Poto, Brazzaville (République du Congo), Maître Ludovic MOUNGUENGUE, Notaire en la résidence de Brazzaville a, conformément aux lois en vigueur, constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

- **DENOMINATION:** HORIZON
- **FORME:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
- **OBJET:** Installation et maintenance des panneaux solaires;
- **SIÈGE SOCIAL:** case J 326 bis, OCH MOUNGALI III, Brazzaville

APPORT EN NUMÉRAIRE: un million (1.000.000) de Francs CFA en numéraire représentant le capital social.

• **IMMATRICULATION:** la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 04 décembre 2025 sous le numéro CG-BZV-01-2025-B 13-00685.

• **GÉRANCE:** Monsieur KANI Patrick Aimé est nommé gérant pour une durée illimitée.

Pour Avis
Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire

INSERTION LEGALE «BLACK BOX AGENCY»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social d'Un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social sis au: 1^{er} étage, Galerie Marchande de l'ARC,
Avenue William Guynet Centre-ville
Brazzaville-République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire, titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville, le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq, il a été constitué conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «BLACK BOX AGENCY», enregistrée à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la Plaine, en date du vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, Folio 109/25 n°3087.

La société a pour objet en tous pays et plus particulièrement en République du Congo:

- Le Commerce Général;
- L'achat, l'importation, la distribution, la commercialisation (en gros et en détail) de produits de publicitaires;
- Quincaillerie;
- Matériaux de construction;
- Produits alimentaires de base;
- Produits d'entretien, d'hygiène, de première nécessité;
- Toute activité connexe au négoce: entreposage, logistique, représentation, logistique, représentation commerciale la sous-traitance;

Et plus généralement, toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elles soient, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, qui seraient de nature à favoriser son extension ou son développement.

Capital Social: Un million (1 000 000) Francs CFA;

Durée de la société: 99 ans;

Siège Social: Le siège social est sis au 1^{er} étage, Galerie Marchande de l'ARC, avenue William Guynet Centre-ville, Brazzaville République du Congo.

Gérance: la société est gérée par Monsieur L Y Ousmane Aboubacar;

RCCM: sous le numéro CG-BZV-01-2025-B13-00363.

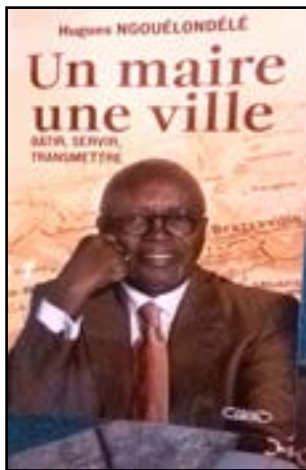
Pour insertion

Maître Hortense MVINZOU LEMBA

PARUTION

“Un maire, une ville”, d'Hugues Ngouelondélé

Une nouvelle œuvre littéraire vient de voir le jour: “Un maire, une ville (Bâtir, servir, transmettre)”, écrite par Hugues Ngouelondélé, ancien maire de Brazzaville, de 2003 à 2017, et actuel ministre de la Jeunesse et des sports, de l'éducation civique, de la formation qualifiante et de l'emploi. Publié aux Editions L'Harmattan à Paris (France), et préfacé par Nicéphore Soglo, ancien Président du Bénin et ancien maire de Cotonou, cet ouvrage porte sur la question de décentralisation des collectivités locales. Il a été présenté officiellement au public, jeudi 27 novembre 2025 à Brazzaville.



La couverture du livre

Cet ouvrage est un récit de témoignage, à la fois une source d'inspiration qui retrace son parcours à travers des anecdotes personnelles et des réflexions profondes. Témoin privilégié et acteur central des changements vécus par la ville, Hugues Ngouelondélé invite à réfléchir sur le sens du service public, l'importance de la transmission et les valeurs qui guident une vie dédiée aux autres. Y sont retracées, quinze années passées à la mairie centrale de Brazzaville, en qualité de président du Conseil départemental et municipal, député-maire de Brazzaville.

Le panel de présentateurs et de critiques littéraires composé des Prs André Patient Bokiba, Grégoire Lefouoba, Dr Kitsoro Kinzounza et Charles Ngafouomo, ancien ministre et préfet directeur général des collectivités locales. On y a aussi noté la présence des membres du gouvernement, et des parlementaires. Hugues Ngouelondélé a présenté les souffrances et les déboires d'une administration déconcentrée, alors qu'il a hérité d'une mairie en lambeau en 2003 au

publique congolaise basées sur la corruption, le manque de civisme, de notion de citoyenneté, de démocratie participative et les anti-valeurs. Divisé en trois grandes parties: Bâtir, servir, transmettre, ce livre est subdivisé en trois chapitres: une enfance dans l'ombre du pouvoir; de la gouvernance municipale dans un contexte de guerre; une conception théorique sur la notion de la décentralisation. Pour Grégoire Lefouoba, l'auteur nous invite «à participer au banquet de l'écriture pour accomplir ce que l'on a vu et vécu pour laisser des traces aux générations futures. Ce livre est recommandé à tous les élus locaux. C'est un témoignage, un instrument de mémoire, fruit d'un parcours de quinze ans à la mairie».

Charles Ngafouomo s'est appesanti sur la décentralisation dont il avait la charge au cours de cette période: «Hugues Ngouelondélé transmet à la postérité son expérience vécue pour que les autres ne puissent pas tomber dans les mêmes errements. Le bénéfice de cet ouvrage c'est d'avoir mis sur la sellette le chantier inachevé de la décentralisation». Pour le Dr Kitsoro Kinzounza: «Ce livre est un chef-d'œuvre qui traite des questions de la décentralisation. Mais, le manque de management des collectivités locales et d'un plan de développement a fait que plusieurs chantiers issus des municipalisations accélérées dont la ville de Brazzaville a bénéficié pendant trois années successives: 2008, 2009, 2010 sont restés inachevés. Donc, c'est un maire qui dresse le diagnostic désabusé de la gestion d'une ville en quinze années d'exercice».

Pascal
BIOZI KIMINOU

CONCOURS LITTERAIRE INTER-UNIVERSITES SUR LE GENRE

Les violences basées sur le genre, au cœur des joutes oratoires

Placée sous le thème: “Je débute les fêtes de fin d'année, mieux informé, responsable et aguerri (e), face aux violences sexuelles et sexistes”, la première édition du concours littéraire inter-universités s'est déroulée vendredi 12 décembre 2025 à Brazzaville. Ce, dans le cadre de la promotion de l'égalité du respect de la sécurité dans le milieu universitaire. L'événement a réuni des étudiants issus de deux établissements d'enseignement supérieur: l'Université Libre du Congo et l'Université Henri Lopes, autour de l'ouvrage “Les profondeurs cachées d'un cœur sans voix”, de Jojo Moumossi Mansounga, portant sur les violences basées sur le genre (VBG). Au finish, c'est l'Université Libre du Congo (avec pour chef d'équipe, Zangha Elion) qui l'a emporté, glanant ainsi les prix mis en jeu par les organisateurs.

Ce concours qui s'est déroulé en présence de Mathurine Ossété Mberi Moukietou, secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme (CCF), a eu pour objectif de renforcer la réflexion, la sensibilisation et l'engagement des jeunes sur la question cruciale des VBG, tout en valorisant l'esprit critique mettant en lumière: ce qu'ils ont apprécié dans l'ouvrage, en particulier la manière dont il aborde la problématique des violences basées sur le genre; ce qu'ils ont moins apprécié, avec une analyse argumentée portant sur la narration, les personnages ou le traitement du thème. Cet exercice visait non seulement à évaluer la compréhension de



Les vainqueurs, l'organisatrice et les officiels

l'œuvre, mais aussi à encourager une prise de position active contre toutes formes de violences, de discrimination ou de harcèlement. Le concours bénéficie des différents services universitaires impliqués dans la protection des étudiants, ainsi que des partenaires œuvrant pour les droits humains et l'égalité entre les genres. Les meilleures présentations ont été récompensées à l'issue des délibérations du jury. A travers cette initiative, les universités participantes ont réaffirmé leur volonté d'offrir un environnement d'études sain, sécurisé et respectueux, tout en donnant la parole aux étudiants afin qu'ils deviennent des acteurs du changement.

Dany Sambo, représentant du secrétaire exécutif du Conseil consultatif de la jeunesse, a réaffirmé que «l'école est principalement un lieu d'éducation, chargé d'enseigner, de former et d'éduquer. Mais, au-delà de l'action éducationnelle de l'école visent aussi la socialisation. On rencontre des élèves, et des professeurs dont

certains sont des adeptes de la violence, et c'est le lieu aussi où viennent expérimenter toutes les notions négatives comme l'angoisse. Ces notions de lutte contre la violence nous concernent tous, et l'association de Mme Jojo Moumossi Mansounga entend porter des solutions à ces problèmes, mais il faut aussi que les parents soient en mesure d'éduquer leurs enfants à la maison».

«Je voudrais que ce concours soit pédagogique et académique, parce que nous allons nous enseigner, éduquer, mais également parce que nous enseignants, devons être capables d'être des pairs dans nos quartiers, de pouvoir enseigner nos parents, nos voisins. Et, le thème de cette première édition, c'est pour permettre aux uns et aux autres d'éradiquer la violence», a affirmé Mme Jojo Moumossi Mansounga, présidente de l'Association zéro violence en milieu scolaire et universitaire,

Alain-Patrick
MASSAMBA

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU NOTAIRE

B.P.: 4866, téléphone: (242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte authentique, en date à Pointe-Noire, du 07 novembre 2025 ont été modifiés les statuts de la société **BLUE COLLAR-SARL**, aux caractéristiques:

- Dénomination:** BLUE COLLAR-SARL;
- Forme de la société: Société à responsabilité limitée;
- Capital social:** 1.000.000 F. CFA;
- Siège social:** A Pointe-Noire, 71, Avenue MBINDA, Camp 31 juillet, centre-ville;
- Objet social:** Mise à disposition du personnel et du matériel; Conseil aux entreprises, externalisation; Assistance technique;
- Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;
- Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le n° **4009, Folio 217/22** en date du 25 novembre 2025;
- Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° **RCCM CG PNR-01-2021-B12-00164** en date du 07 avril 2025;
- Gérance:** Monsieur **TELLIANE-TCHICAYA Lionnel** est nommé Gérant de la société.

Modifications intervenues:

Suite à une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MOUSSOUNGOU, Notaire, en daté du deux janvier 2025, enregistré sous le n° **1184, folio 063/3** du 31 mars 2025, les associés décident de nommer **Madame DIAKOUNDILA KATIZA Grace Laeticia Justine**, non associée, aux fonctions de gérante de la société pour une durée de deux années.

-Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verba reçu par Maître MOUSSOUNGOU, Notaire, en date à Pointe-Noire du sept novembre deux mil vingt-cinq, enregistré sous le n° **4010, folio 217/23** du vingt-cinq novembre deux mil vingt-cinq, les associés décident le transfert du siège social et la modification des statuts.

- Siège social:** A Pointe-Noire, 71, Avenue MBINDA, Camp 31 juillet, centre-ville.
- Modification des statuts. Les statuts ont fait l'objet de modification pour les mettre en Harmonie avec les textes de l'OHADA.
- Gérance:** Madame **DIAKOUNDILA KATIZA Grace Laeticia Justine** est maintenue aux fonctions de gérante.

Pour avis,
Maître Philémon MOUSSOUNGOU,
NOTAIRE.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville; B.P.: 1431; Tél: 05 736 64 64/05 539 37 46
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«CONGOLAISE DE RAFFINAGE»

En sigle «CORAF» SAU

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au capital de Francs CFA: 100 000 000 000
Nouveau capital de Francs CFA: 150 000 000 000
Siège social: quartier Mbota Raffinerie, Arrondissement V Mongo Mpoukou
Boîte postale: 755
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG-PNR-01-1982-B15-00951

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL MISE A JOUR & ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

I- Aux termes du Procès-verbal de la réunion extraordinaire de l'Actionnaire Unique de la société «CONGOLAISE DE RAFFINAGE», en sigle «CORAF» SAU, Société Anonyme avec administrateur Général, en date à Brazzaville du 25 août 2025, reçu au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 27 août 2025 et dûment enregistré;

Sur proposition de l'Administrateur Général, l'Actionnaire Unique a procédé:

- A l'augmentation du capital social de la société, de Francs CFA: Cinquante Milliards (50 000 000 000) pour le porter de Francs CFA: Cent Milliards (100 000 000 000) à Cent Cinquante Milliards (150 000 000 000) de Francs CFA, par incorporation des réserves;
- A la mise à jour des statuts suite à l'augmentation du capital social, conformément aux dispositions impératives de l'Acte Uniforme OHADA Révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE;
- A l'adoption des nouveaux statuts devant, désormais, régir la société.
- II- Il résulte de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital reçue par la Notaire soussignée, le 27 août 2025, l'augmentation du capital social de Francs CFA: Cinquante Milliards (50 000 000 000), par la création de Cinq Millions (5 000 000) d'actions nouvelles de valeur nominale de Dix Mille (10 000) Francs CFA chacune, pour le porter de Cent Milliards (100 000 000 000) à Cent Cinquante Milliards (150 000 000 000) de Francs CFA.

Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 02 décembre 2025, sous le n° **CG-PNR-01-2025-D-01637**.

Fait à Pointe-Noire, le 05 décembre 2025.

Pour mention et avis

FOOTBALL

Tous les regards vers le Maroc

Les amateurs de football en Afrique auront leurs regards, leurs pensées, leurs espoirs, tournés vers le Maroc qui accueille du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026 la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations. C'est la deuxième fois, après l'édition de 1988 qu'il avait perdue face au Cameroun de Roger Milla, que le royaume chérifien accueille la compétition ! Six villes et neuf stades à travers le pays accueilleront les 24 équipes qualifiées après d'intenses éliminatoires: Casablanca, Rabat (quatre stades), Marrakech, Fès, Tanger et Agadir. L'ouverture et la finale auront lieu au Complexe sportif Moulay Abdellah à Rabat.

Deux ans après le sacre des Eléphants de Côte d'Ivoire à domicile, le Maroc qui accueille cette épreuve-phare du calendrier sportif et d'autres prétendants vont tenter de succéder au pays d'Alassane Ouattara. Ils tenteront de soulever le trophée continental au soir de la finale.

D'anciens champions apprendront à vivre avec des sans-grade. Dans le groupe A, le Maroc (1976) et la Zambie (2012) sont les deux seuls pays déjà couronnés une fois. Ils auront pour adversaires le Mali et les Comores. Le pays hôte, demi-finaliste de la Coupe du monde 2022, fait



Qui succèdera à la Côte d'Ivoire?

figure de favori. L'Egypte (1957, 1959, 1986, 1998, 2006, 2008 et 2010) écrase de toute sa stature de septuple vainqueur de l'épreuve le groupe B, malgré la présence de l'Afrique du Sud avec son unique couronne (1996). L'Angola et le Zimbabwe tenteront de contester leur hégémonie.

Le Nigeria, triple vainqueur (1980, 1994 et 2013), en décrochera avec l'Ouganda et la Tanzanie, à côté de la Tunisie avec son unique couronne de 2004.

Dans le groupe D, la RDC, double champion (1968 et 1974), n'est pas la seule

distinguée; elle y sera avec le Sénégal, vainqueur en 2021. Face au Bénin et au Botswana.

Deux équipes huppées dans le groupe E: l'Algérie, deux fois couronnée (1990 et 2019), et le Soudan, une fois en 1970. Ils en découvriront avec le Burkina Faso et la Guinée Equatoriale. De même, dans le groupe F: la Côte d'Ivoire, triple champion (1992, 2015 et 2023), et le Cameroun (1984, 1988, 2000, 2002 et 2017) face au Gabon et au Mozambique.

On le voit, la moitié des pays participants n'a pas encore embrassé le trophée conti-

mental des champions: Mali, Comores, Angola, Zimbabwe, Ouganda, Tanzanie, Burkina Faso, Guinée Equatoriale, Gabon et Mozambique.

Que cette compétition, qui va allumer bien des passions et susciter des commentaires enflammés nous donne donc de grands moments de football, d'intensité. Que ce soit la fête de tout le continent, de la jeunesse et du rapprochement entre les peuples. Le sport doit rester un éternel langage. Messieurs les acteurs, à vous... !

Guy-Saturnin
MAHOUNGOU

CALENDRIER DE LA PHASE DE GROUPE

Première journée (21 au 24 décembre 2025)

- 21 décembre – 20 h : Maroc – Comores, stade Moulay Abdellah, Rabat (Groupe A)
- 22 décembre – 15 h : Mali – Zambie, stade Mohammed V, Casablanca (Groupe A)
- 22 décembre – 18 h : Afrique du Sud – Angola, grand stade de Marrakech (Groupe B)
- 22 décembre – 21 h : Égypte – Zimbabwe, grand stade d'Agadir (Groupe B)
- 23 décembre – 13 h 30 : RD Congo – Bénin, stade Al Barid, Rabat (Groupe D)
- 23 décembre – 16 h : Sénégal – Botswana, grand stade de Tanger (Groupe D)
- 23 décembre – 18 h 30 : Nigeria – Tanzanie, complexe sportif de Fès (Groupe C)
- 23 décembre – 21 h : Tunisie – Ouganda, stade olympique de Rabat (Groupe C)
- 24 décembre – 13 h 30 : Burkina Faso – Guinée équatoriale, stade Mohammed V, Casablanca (Groupe E)
- 24 décembre – 16 h : Algérie – Soudan, stade Moulay El Hassan, Rabat (Groupe E)
- 24 décembre – 18 h 30 : Côte d'Ivoire – Mozambique, grand stade de Marrakech (Groupe F)
- 24 décembre – 21 h : Cameroun – Gabon, grand stade d'Agadir (Groupe F)

Deuxième journée (26 au 28 décembre 2025)

- 26 décembre : Angola – Zimbabwe, Égypte – Afrique du Sud, Zambie – Comores, Maroc – Mali
- 27 décembre : Bénin – Botswana, RD Congo – Sénégal, Ouganda – Tanzanie, Nigeria – Tunisie
- 28 décembre : Gabon – Mozambique, Guinée équatoriale – Soudan, Algérie – Burkina Faso, Cameroun – Côte d'Ivoire

Troisième journée (29 au 31 décembre 2025)

- 29 décembre : Égypte – Angola, Zimbabwe – Afrique du Sud, Comores – Mali, Maroc – Zambie
- 30 décembre : Nigeria – Ouganda, Tanzanie – Tunisie, Botswana – RD Congo, Bénin – Sénégal
- 31 décembre : Guinée équatoriale – Algérie, Burkina Faso – Soudan, Cameroun – Mozambique, Côte d'Ivoire – Gabon

Joyeux Noël

Noël, c'est le bonheur partagé.
BGFIBank Congo vous souhaite de
belles fêtes entourés de ceux qui comptent.



Ecoute - Qualité - Client

Tél.: 8188/2030

Email : eqccongo@bgfi.com

www.groupebgfibank.com



BGFIBank
Votre partenaire pour l'avenir



LES MUCODEC vous souhaitent

*Foyeux
Noël*



et bonne fête de fin d'année !